

**Supplément au Document d'information en date du 24 juillet 2020**

**VILLE DE PARIS**  
**Programme d'émission de titres de créance**  
**(Euro Medium Term Note Programme)**  
**de 6.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "Supplément") complète, et doit être lu conjointement avec le Document d'information en date du 27 mai 2020 (le " Document d'information "), préparé par la Ville de Paris ("Ville de Paris" ou l'"Émetteur") et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 6.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le "Programme"). Les termes définis dans le Document d'information ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs l'évolution récente de la situation budgétaire de la Ville de Paris suite au vote du Compte Administratif 2019 et du budget supplémentaire par le Conseil de Paris en date du 23 juillet 2020 ; il actualise et complète en conséquence la partie Résultats financiers de la section « Présentation de l'Émetteur » du Document d'information, dont notamment la présentation générale de l'équilibre du compte administratif 2018 (page 113 à page 129), et les comptes administratifs consolidés de la collectivité parisienne 2012-2018 (page 130 à page 133). D'autre part, il présente le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 (pages 26 à 43 du présent Supplément).

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) au bureau de l'Agent Financier, Agent Payeur Principal et Agent de Calcul, et (ii) sur le site Internet de l'Émetteur (<http://www.paris.fr/investisseurs>).

À l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'information. En cas d'incohérence entre les informations contenues dans ce supplément et les informations contenues dans le Document d'information, les informations contenues dans le supplément prévalent.

L'intégralité des documents budgétaires, dont proviennent les informations qui suivent, est disponible sur simple demande auprès de l'Émetteur ou sur son site Internet (<http://www.paris.fr/budget>). Le présent supplément ne s'y substitue pas.

## Sommaire du Supplément

<b>A. Description de l'Émetteur</b>	<b>3</b>
<b>B. Responsabilité du supplément au Document d'information</b>	<b>44</b>

## A. Description de l'émetteur

Les développements ci-après viennent modifier le Document d'information.  
Ils complètent :

- pour la partie « 1/ *Présentation générale de l'équilibre du compte administratif (CA) 2019* » (pages 4 à 21 du présent Supplément), la partie «PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019» (page 134 à 147 du Document d'information),
- pour la partie « 2/ *CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE / CA 2019*» (pages 22 à 24 du présent Supplément), la partie « LES COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDES DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE 2012-2018 » (pages 148 à 151 du Document d'information).

D'autre part, ils viennent présenter le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 en trois parties (pages 25 à 42 du présent Supplément),:

- partie 1 « Budget supplémentaire 2020 »,
- partie 2 « Budget d'investissement »,
- partie 3 »Budget de fonctionnement ».

## I/ Présentation générale de l'équilibre du compte administratif (CA) 2019

### 1) L'équilibre général du CA 2019

Entre 2018 et 2019, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 75,3 M€ et les recettes réelles de fonctionnement de 114,8 M€. L'épargne brute de la collectivité s'établit à 670,7 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 568,5 M€ en 2019, en augmentation de 222,5 M€ par rapport à l'exécution 2018. Cette évolution s'explique par la baisse des dépenses constatées sur la période 2016-2018, avant une accélération de la dépense en 2019, en lien avec la réalisation du programme de mandature. Cette augmentation, ventilée sur les différents postes de dépenses, fait ressortir une progression des dépenses d'équipement (acquisitions, travaux, immobilisations incorporelles) de 139,4 M€, des autres dépenses de 59,5 M€ et enfin des subventions versées de 23,6 M€.

Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 223 M€, en hausse de 24 M€ par rapport à 2018. Les nouveaux emprunts s'élèvent à 250 M€. L'encours de dette au 31 décembre 2019 représente 68,1 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un ratio inférieur à celui de la moyenne des villes françaises de plus de 100 000 habitants (hors Ville de Paris) au 31 décembre 2018 (83 %) <sup>1</sup>.

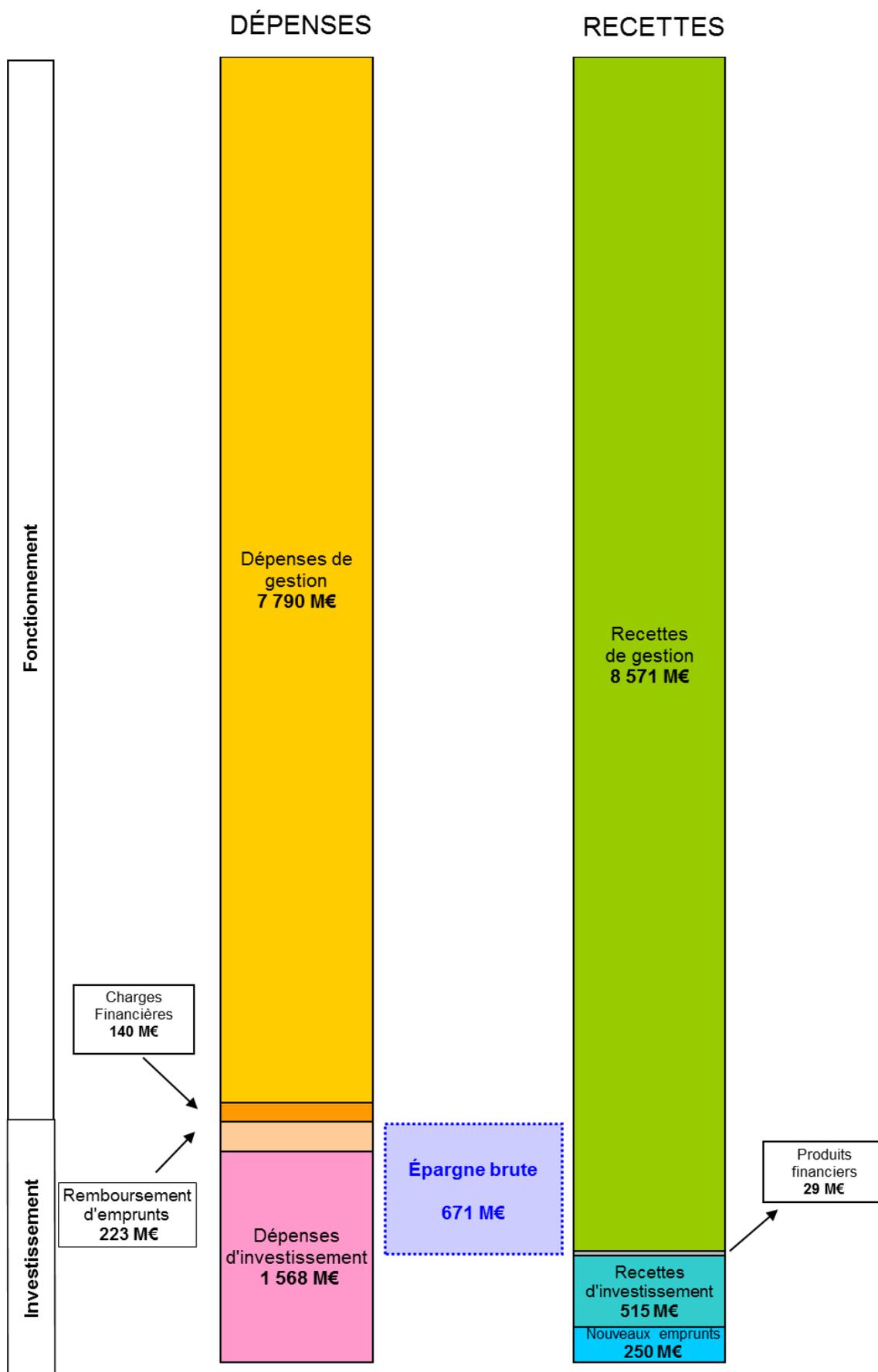
L'exécution budgétaire traduite dans le compte administratif 2019 respecte pleinement les normes contractualisées entre l'État et la Ville. Ainsi :

- les dépenses de fonctionnement concernées par le contrat financier progressent de 0,24 % pour une norme fixée à 1,14 %. Les dépenses de la collectivité restent ainsi inférieures de 100,5 M€ au plafond fixé par le contrat financier ;
- le besoin de financement de la collectivité s'établit à 27 M€, à un niveau nettement inférieur au plafond fixé par le contrat financier à 552 M€ ;
- la durée de désendettement de la collectivité (ou ratio dette / épargne brute) s'établit à 8,77 ans contre un plafond de 12 ans rappelé dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022.

---

<sup>1</sup> Dernières données consolidées disponibles, rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales / Les finances des collectivités locales 2019 (données DGFiP au 31 décembre 2018/calculs DGCL).

## Compte administratif consolidé 2019



## 2) Description des grands postes de dépenses et recettes

**2.1 Les dépenses d'investissement sont couvertes à 75,6 % par la capacité de financement de la collectivité parisienne en 2019**

### **2.1.1 Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement atteignent 1 568,5 M€ en 2019. L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement (670,7 M€) et les recettes réelles d'investissement (514,7 M€) couvrent 75,6 % des dépenses d'investissement de l'exercice (92,4 % en 2018). Cette évolution s'explique par le dynamisme des dépenses d'investissement sur 2019 (+222,5 M€) et le recul des recettes d'investissement (- 98,3 M€).

Les dépenses d'équipement s'établissent à 976,9 M€ et représentent 62 % des dépenses réelles d'investissement. Elles se décomposent comme suit :

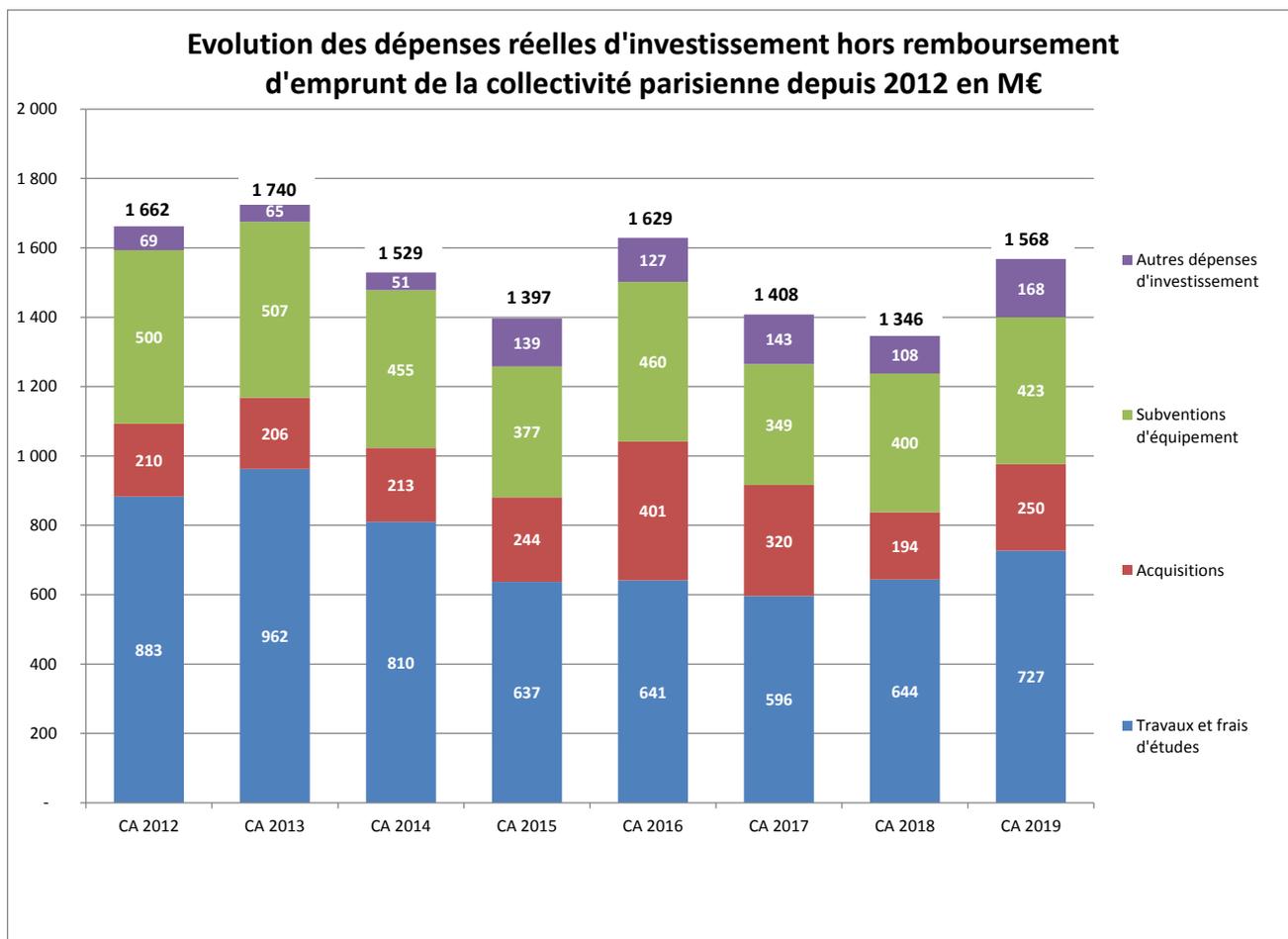
- 679,7 M€ de dépenses de travaux ;
- 249,6 M€ d'acquisitions ;
- 47,6 M€ d'immobilisations incorporelles (notamment frais d'études, frais d'insertion et frais de recherches).

Parmi ces dépenses d'équipement, 155,6 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières, dont 110,5 M€ au titre du logement social.

Les subventions d'équipement représentent 423,4 M€, dont 239,8 M€ en faveur du logement social.

Les autres dépenses d'investissement, d'un montant de 168,2 M€, sont constituées de :

- 115,5 M€ d'autres dépenses, dont 37,4 M€ de participation au financement des zones d'aménagement concerté (ZAC) ;
- 45,5 M€ d'opérations pour compte de tiers ;
- 7,2 M€ de prêts accordés à des tiers.



### 2.1.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent **514,7 M€ en 2019**, en recul de 98,3 M€ par rapport au CA 2018. Cette évolution s'explique par la modification du circuit budgétaire des amendes de police dans le cadre de la réforme du stationnement qui a entraîné la disparition de la part municipale du produit des amendes de police (- 37,9 M€) et par le retour au rythme habituel de perception des aides à la pierre versées par l'État, après un exercice 2018 marqué par la régularisation de deux acomptes de 2017 (- 40 M€). De même, les recettes de cessions reculent de 28,5 M€ par rapport à 2018, exercice marqué par le titrage de la cession de l'immeuble Morland (4<sup>ème</sup> arrondissement) pour un montant de 133 M€.

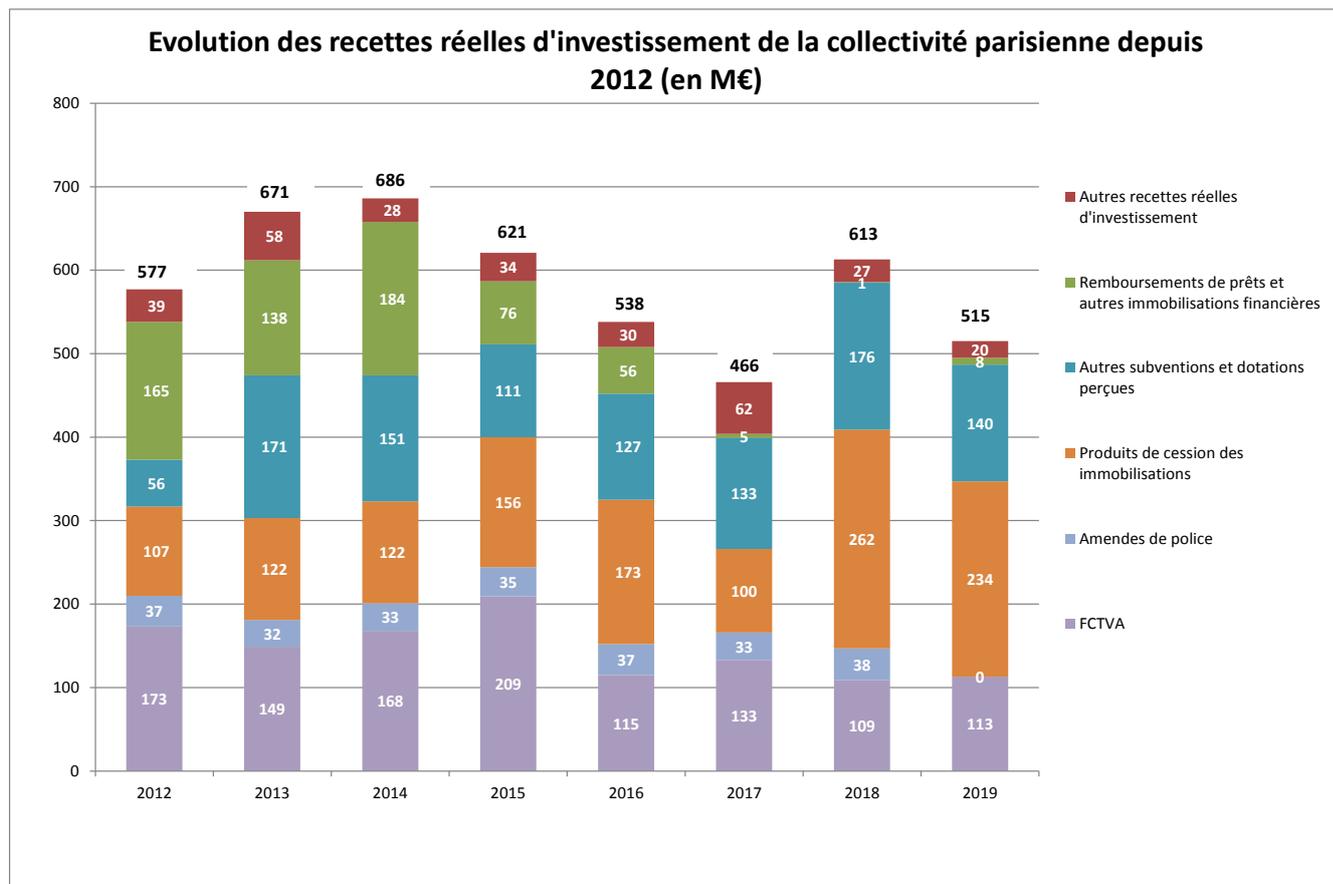
Le recul constaté sur certains postes de recettes est toutefois compensé par la progression d'autres postes tels que les recettes issues des travaux réalisés pour compte de tiers (+ 8,5 M€).

Les recettes 2019 sont constituées :

- des **subventions et dotations** reçues à hauteur de **252,8 M€**. Elles incluent 112,9 M€ au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ainsi que 0,3 M€ pour le produit des amendes de police (part départementale). Les autres subventions d'équipement perçues par la collectivité (139,6 M€) correspondent notamment à 85,1 M€ versés par l'État au titre des aides à la pierre, 11,5 M€ au titre de la taxe d'aménagement, 5,8 M€ pour la dotation départementale des collèges et 4,1 M€ versés par la SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages olympiques) au titre des équipements aménagés par la Ville en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- des **produits de cessions des immobilisations** qui ont atteint **233,9 M€**. Les principales opérations s'établissent à 69,6 M€ concernant le solde d'échéanciers de versement dans le

cadre de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) passée avec la Société Civile du Forum des Halles de Paris (SCFHP), à 45,3 M€ pour la vente du 198 rue Aubervilliers (19<sup>ème</sup> arrondissement), à 37,9 M€ au titre de la cession du 20 rue Bruneseau (13<sup>ème</sup> arrondissement) et à 35 M€ pour le 11 rue Léon Jouhaux (10<sup>ème</sup> arrondissement) ;

- de **19,9 M€ d'autres recettes réelles d'investissement**. 18 M€ concernent des recettes de comptes de tiers, dont 12,6 M€ concernent les travaux dans les musées parisiens et 3,9 M€ les travaux sur la voirie ;
- de **8,1 M€ de remboursements de prêts et d'avances**, dont 4,2 M€ concernent une récupération d'avance auprès de la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy (SAE POPB) et 2,2 M€ au titre de cessions de parts.



**2.2 La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 670,7 M€ (contre 631,1 M€ en 2018, en hausse de 39,5 M€)**

### 2.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent **7 929,8 M€ en 2019**, en hausse de 1 % par rapport au CA 2018. Sur le périmètre des dépenses couvertes par le périmètre de la norme de dépense contractualisée avec l'État, les dépenses n'évoluent que de 0,24 %.

Le niveau des dépenses de fonctionnement respecte ainsi pleinement le plafond défini par la contractualisation financière avec l'État, instituée par la loi de programmation des finances

publiques pour les années 2018 à 2022<sup>2</sup>. Dans le cadre de cette démarche, la collectivité démontre que les fondamentaux de sa stratégie financière sont sains et maîtrisés dans la durée.

#### LE RESPECT DES NORMES PRÉVUES DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

La contractualisation financière avec l'État repose sur trois normes fixées en application de l'article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 :

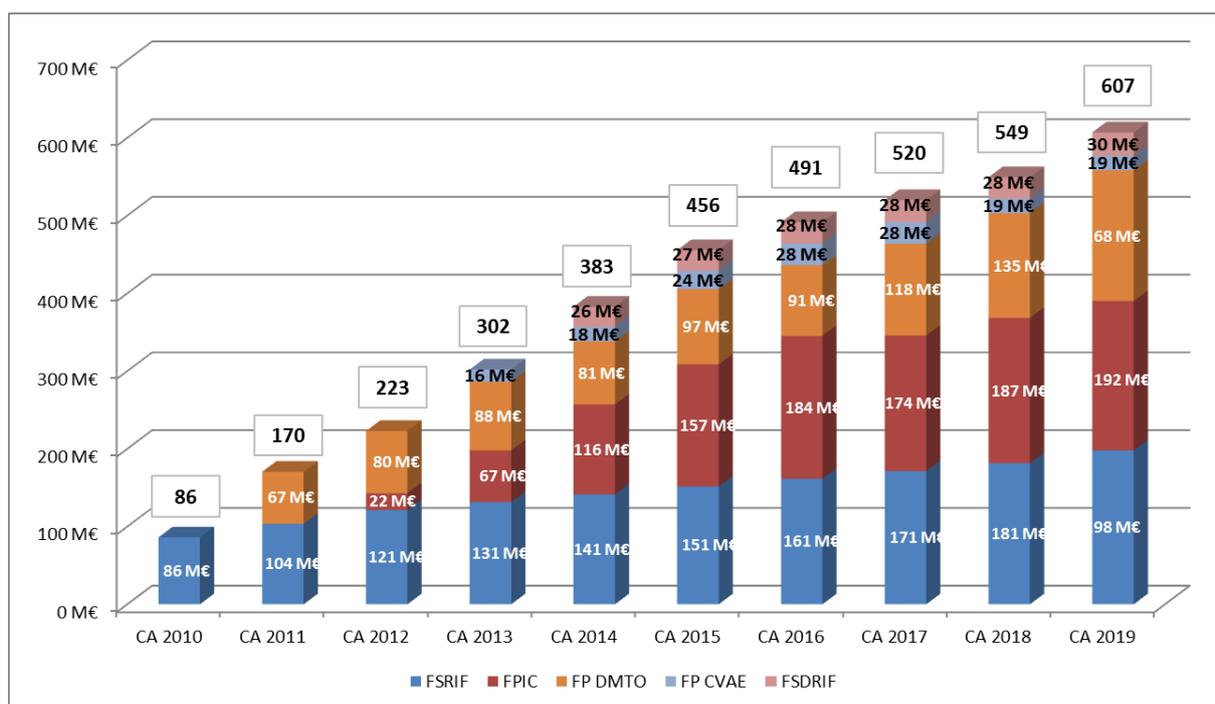
- **la norme de dépenses**, qui implique que les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité (hors péréquation) progressent de moins de 1,14 % chaque année, à partir du compte administratif 2017.
  - En 2019, les dépenses de fonctionnement visées par cette norme progressent de 0,24 % pour une norme fixée à 1,14 %. Elles s'établissent ainsi à 6 415,2 M€, contre une norme fixée à 6 515,7 M€, démontrant la sobriété de la collectivité en dépenses de fonctionnement.
- **le maintien** d'un besoin de financement annuel inférieur 552 M€. Le besoin de financement est constitué des nouveaux emprunts minorés des remboursements d'emprunt.
  - S'établissant à 27 M€ en 2019, le besoin de financement de la collectivité est très nettement inférieur au plafond fixé par le contrat financier. Le respect de cette norme démontre que le recours à l'emprunt est maîtrisé.
- **le maintien d'une durée de désendettement inférieure à 12 ans**. La durée de désendettement correspond au ratio dette / épargne brute, qui permet d'évaluer la soutenabilité de l'endettement des collectivités territoriales.
  - Cette norme est également respectée, avec une durée qui diminue par rapport au CA 2018 (9,38 ans) pour s'établir à 8,77 ans en 2019, démontrant que la stratégie de financement du programme de mandature est pleinement soutenable.

La **péréquation** regroupe les mécanismes de redistribution visant à réduire les inégalités entre les différentes collectivités territoriales. Pour la collectivité parisienne, les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 606,9 M€ en 2019, soit une augmentation de 10,5 % (57,6 M€) par rapport au CA 2018. Par rapport à l'exercice 2010, la contribution annuelle de Paris à la solidarité nationale et francilienne a ainsi été multipliée par sept, et a progressé de 521 M€.

En 2019, la péréquation totale au niveau des communes et des départements s'est élevée en France à environ 3 Md€ (contre 2,7 Md€ en 2018). La collectivité parisienne en finance donc plus de 20 % à travers sa contribution à différents fonds.

#### Évolution des dépenses de péréquation entre 2010 et 2019

<sup>2</sup> Article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.



Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** est un fonds destiné aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Son montant est fixé par la loi à 1 Md€ depuis 2016. La contribution de la Ville au FPIC atteint 192 M€ en 2019 (+ 2,8 %). Avec une contribution représentant 19,2 % du fonds, Paris en demeure le premier contributeur.

En outre, la contribution de la Ville a progressé plus rapidement que ses ressources fiscales en 2019, du fait du relèvement du plafond de contribution au FPIC. Dans le cadre de la loi de finances pour 2019, ce plafond a été porté à 14 % des recettes fiscales des communes<sup>3</sup>, contre 13,5 % auparavant.

La contribution parisienne au **fonds de solidarité des communes de la région d’Ile-de-France (FSRIF)** progresse de 9,1 % par rapport au CA 2018 pour s’établir à 197,9 M€, soit une contribution représentant désormais 60 % du fonds. Dispositif de péréquation horizontale spécifique à l’Ile-de-France, le FSRIF a pour objectif d’assurer une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son montant est fixé chaque année par la loi, et s’est élevé à 330 M€ en 2019, comme en 2018. En raison de la stabilité de ce dernier montant, la contribution parisienne, auparavant plafonnée à la moitié de la progression du fonds, a progressé de 16,5 M€ en 2019, alors que la contribution parisienne progressait de 10 M€ par an au cours des exercices précédents.

La collectivité parisienne participe également au **fonds de solidarité des départements de la région d’Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 30 M€ en 2019, soit une contribution représentant 50 % du montant du fonds. Le montant du FSDRIF, destiné à assurer une péréquation des ressources entre les départements au sein de la région, est fixé par la loi à 60 M€ depuis 2014.

La contribution de Paris aux **trois fonds de péréquation des DMTO (droits de mutation à titre onéreux)**, mis en place en 2011 (fonds historique), en 2014 (fonds de solidarité), et cette année (fonds de solidarité interdépartementale) est en progression de 24,8 % par rapport à 2018, passant de 134,8 M€ à 168,2 M€. La contribution parisienne pour 2019 représente ainsi 14,3 % du produit des DMTO perçu par la collectivité en 2018 et 11 % des montants collectés à l’échelle nationale dans le cadre de ces dispositifs de péréquation.

<sup>3</sup> Article 253 de la loi de finances pour 2019. Pour rappel, le panier de recettes fiscales qui sert d’assiette à la contribution parisienne au FPIC comprend des recettes perçues par la collectivité mais aussi des recettes perçues par la Métropole du Grand Paris (CVAE, TASCUM, IFRER).

Enfin, la contribution au **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s'élève à 18,6 M€, soit un montant stable par rapport à 2018. Paris voit toutefois son taux de contribution au fonds augmenter, passant de 30 % du montant national en 2018 à 34 % en 2019, en raison d'une diminution globale du fonds de 62,6 M€ à 55,5 M€.

**Les dépenses de personnel** représentent 30,6 % des dépenses réelles de fonctionnement (en stabilité par rapport au CA 2018) et s'établissent à 2 423,5 M€ en 2019.

Par comparaison avec le CA 2018, les dépenses de personnel enregistrent une progression de 27,2 M€, soit une évolution de 1,14 %, qui s'explique principalement par l'évolution spontanée de la masse salariale, à travers l'augmentation du glissement vieillesse technicité (GVT), en lien notamment avec la mise en place de nouveaux ratios promus-promouvables en 2019.

L'exécution en 2019 a également été marquée par :

- le passage au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) d'un nombre important de corps, dont les corps de la filière technique en fin d'année (+1,9 M€) ;
- la comptabilisation dans le périmètre de dépenses de personnel du remboursement à la Région Île-de-France d'une partie de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) travaillant dans des groupes scolaires composés de collèges et lycées (+ 2,7 M€) ;
- la régularisation et la revalorisation du taux des vacances versées aux gardiens suppléants (+ 2,4 M€) ;
- le dynamisme du schéma d'emploi 2019 qui comprend notamment l'évolution des effectifs de la DPSP en vue de la création d'une police municipale parisienne (+ 1,8 M€) ;
- l'organisation du scrutin des élections européennes (+ 1,3 M€).

**Les dépenses sociales** s'établissent à 1 718,7 M€, en baisse de 1,3 % par rapport au CA 2018, dont 1 580 M€ d'aides sociales.

**Les dépenses au titre du revenu de solidarité active (RSA)** ont représenté 363,9 M€ pour la part allocations, en hausse de 5 M€ par rapport au CA 2018. Cette évolution s'explique par la revalorisation de l'allocation en avril 2018 (+ 1 % ; effet année pleine) et en avril 2019 (+ 1%).

**L'aide sociale aux personnes en situation de handicap** atteint 239,6 M€ au CA 2019, en hausse de 0,4 M€ par rapport au CA 2018.

**Les dépenses relatives à l'aide sociale à l'enfance (ASE)** s'établissent à 278,7 M€ au CA 2019, en baisse de 37,4 M€ par rapport au CA 2018. Cette évolution résulte notamment d'un rattrapage exceptionnel en 2018 de 15,2 M€ affecté au paiement des frais d'hébergement aux établissements parisiens de l'ASE (EPASE).

**Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 240,3 M€ au CA 2019, en diminution de 4 M€ par rapport au CA 2018. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des dépenses au titre de l'hébergement des personnes âgées admises à l'aide sociale légale, dans un contexte de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires (-8,1 % de décembre 2018 à décembre 2019).

**La contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)** atteint 368,2 M€, en hausse de 12,3 M€ par rapport à 2018. Cette évolution est liée à la suppression de la participation

anciennement demandée aux bénéficiaires du Pass Paris Séniors et Pass Paris Access' et à la progression de la masse salariale de l'établissement.

Les **dépenses relatives aux crèches et haltes garderies** représentent 99,9 M€, soit une hausse de 2,9 M€ par rapport à 2018. Cette progression s'explique, d'une part, par le financement en année pleine des places ouvertes en 2018 et, d'autre part, par l'ouverture de 1 266 nouvelles places en 2019, tous modes de gestion confondus.

L'ensemble de ces mesures sont détaillées dans la présentation par fonctions ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique », fonction « Action sociale »).

**En 2019, la moitié des dépenses d'allocation de solidarité n'est pas compensée par l'État.**

Le reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) correspond aux dépenses d'allocation non couvertes par les compensations versées par l'État. En 2019, ce montant s'élève à 279 M€, soit 50 % des dépenses d'AIS. Compte tenu de la stagnation globale des compensations versées par l'État, de la baisse des dépenses de PCH (- 2 %) et de la progression des dépenses de RSA (+ 1 %), le montant du reste à charge pour la Ville a progressé de 2 % (5 M€) par rapport à 2018.

**Le montant des charges à caractère général diminue de 10 M€ par rapport au CA 2018 pour s'établir à 792,1 M€.** Cette évolution est notamment liée à l'ouverture de places supplémentaires en structures spécialisées pour les jeunes souffrant de graves troubles du comportement, qui a conduit à une diminution du recours aux prestations d'intérim (- 8,1 M€ par rapport au CA 2018). Elle s'explique également par la baisse des dépenses consacrées aux moyens de paiement du stationnement de surface (maintenance des horodateurs, terminaux à carte bleue, paiement par téléphone mobile) du fait d'une diminution du parc de machines à entretenir (-1,1 M€).

Enfin, l'externalisation de la gestion du stade Jean Bouin a entraîné une baisse de 0,8 M€ des dépenses liées aux stades par rapport au CA 2018.

L'ensemble des mesures sont détaillées par fonction ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

**Les contributions de la collectivité parisienne diminuent de 8,2 M€ par rapport au CA 2018 et s'établissent à 708,2 M€ :**

- la **contribution à Ile-de-France Mobilités (IdFM)**, s'élève à 392,1 M€, en hausse de 4,4 M€ par rapport au CA 2018 du fait de la progression des contributions versées par chaque collectivité ;
- la **contribution à la Préfecture de police** s'élève à 218,4 M€, dont 89,9 M€ au titre de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP). Cette contribution est en hausse de 2,3 M€ en lien avec le plan de modernisation de la BSPP, visant notamment à améliorer les conditions de travail des pompiers ;
- la **contribution au syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** s'élève à 97,6 M€, en baisse de 15 M€ par rapport au CA 2018, principalement du fait du règlement exceptionnel en 2018 d'une treizième mensualité.

**Les participations, les subventions de fonctionnement versées aux associations, aux personnes et aux autres organismes de droit privé et les autres contributions obligatoires s'élèvent à 548,1 M€, soit une progression de 15,7 M€ par rapport au CA 2018.**

Au sein de ce montant, les subventions de fonctionnement versées aux personnes, associations et aux autres organismes de droit privé s'établissent à 229,8 M€, en hausse de 5,1 M€ par rapport à

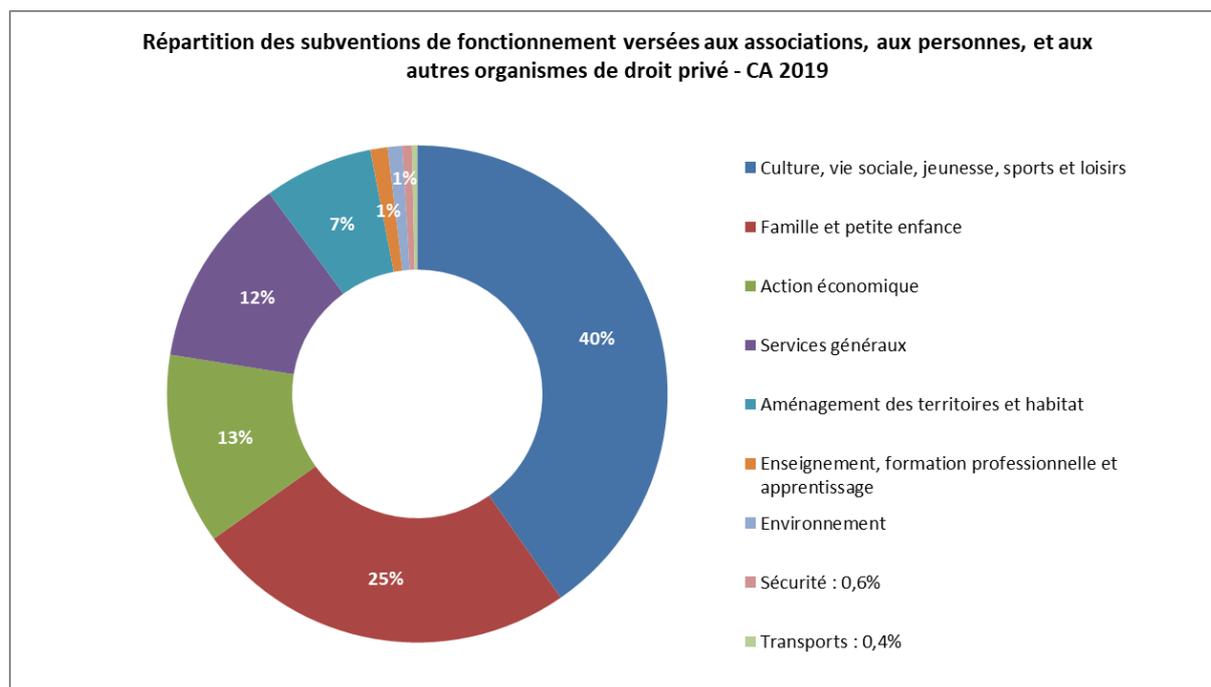
2018. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de 3,5 M€ des subventions aux crèches associatives qui s'établissent à 57 M€ en 2019, contre 53,5 M€ en 2018, ce qui a permis de financer l'ouverture de 592 nouvelles places en 2019 ainsi que l'impact en année pleine des nouvelles places créées en 2018.

Par ailleurs, les subventions versées aux organismes publics s'élèvent à 215,9 M€, soit une progression de 12,3 M€ par rapport au CA 2018. À la suite de la création d'une régie à l'École du Breuil au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la subvention perçue par l'école a progressé de 4,3 M€ par rapport à 2018. En outre, la contribution au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) s'est élevée à 23,2 M€, soit une hausse de 3,8 M€ du fait notamment de la provision constituée dans le cadre du contentieux avec le titulaire du contrat résilié en 2018 concernant Autolib'. Enfin, il convient de noter la hausse de 3 M€ de la subvention attribuée à l'établissement public Paris Musées (EPPM), en lien avec la réouverture du musée de la Libération de Paris - Musée du Général Leclerc - Musée Jean Moulin et préparant la réouverture en 2020 du musée Carnavalet.

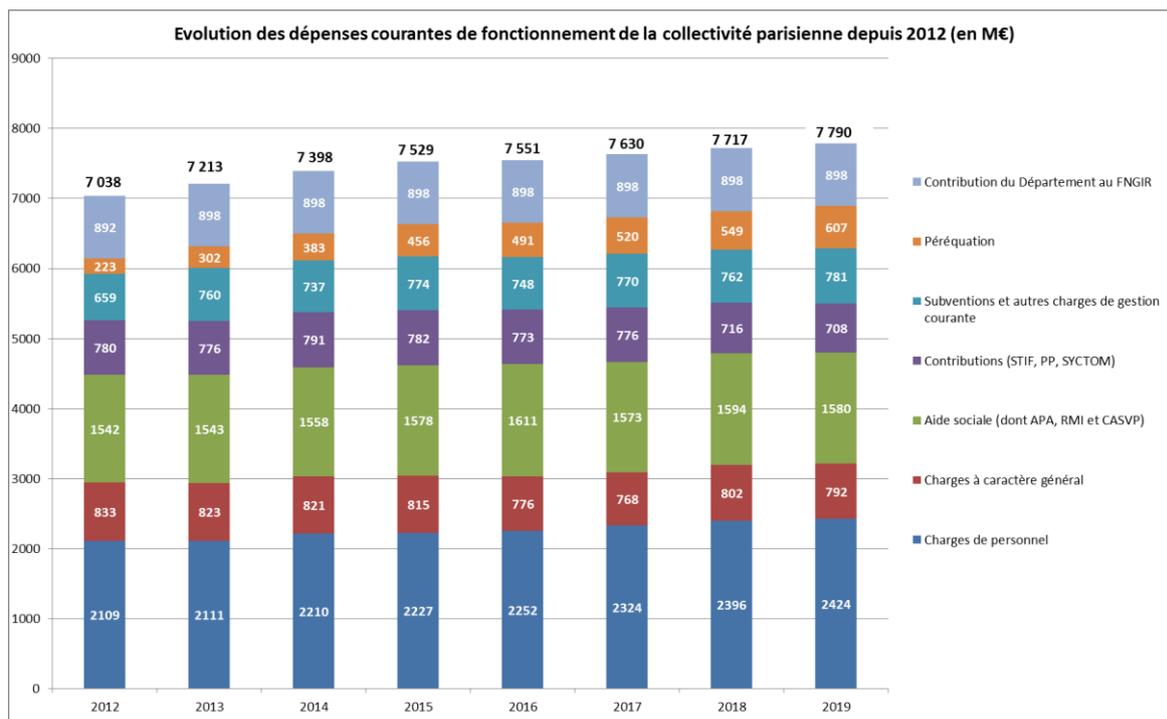
Enfin, les autres contributions obligatoires s'élèvent à 93,1 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au CA 2018, et les participations à 9,3 M€, en baisse de 1,6 M€ du fait notamment de la reprise en régie du parc interdépartemental de Bobigny.

L'ensemble de ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

Les subventions de fonctionnement versées aux personnes, associations et aux autres organismes de droit privé se répartissent conformément au graphique ci-dessous.



Enfin, les **frais financiers** s'élèvent à 140 M€, en hausse de 2,4 M€ par rapport au CA 2018.



\* Les dépenses réelles de fonctionnement (7 930 M€) indiquées dans l'analyse financière consolidée (page 7) correspondent au montant des dépenses courantes de fonctionnement (7 790 M€) augmentées des charges financières (140 M€).

## 2.2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement perçues au CA 2019 s'élèvent à 8 600,5 M€, en hausse de 1,4 % par rapport au CA 2018 (8 485,7 M€).

Le montant total des dotations s'élève à 600,8 M€ au CA 2019 contre 613,9 M€ notifiés en 2018 sur le même périmètre, soit une diminution de 13,1 M€ (- 2,1 %). La diminution des dotations s'explique principalement par l'écroulement péréqué de la dotation forfaitaire versée à la collectivité par l'État et par la minoration de compensations d'exonérations fiscales décidée par le législateur, qui financent notamment les hausses de dotations de péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale).

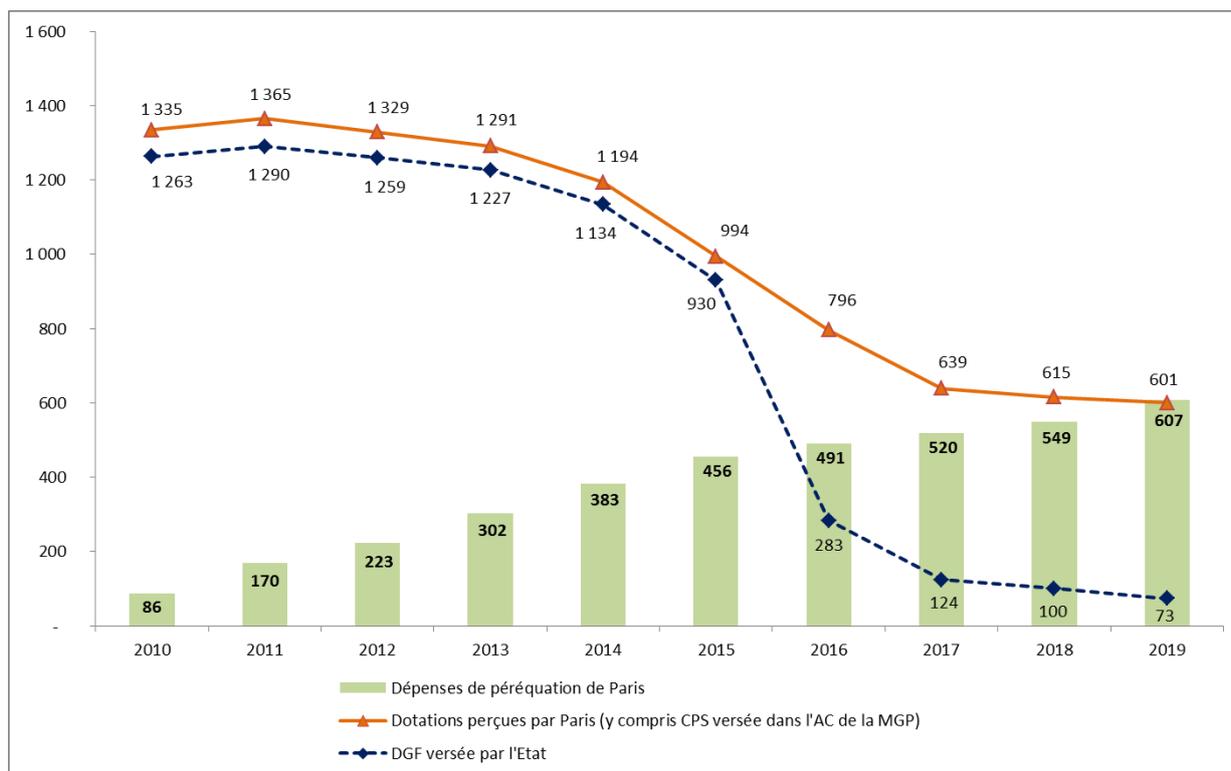
Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de 26,7 M€ et s'établit à 73,3 M€, tandis que les allocations compensatrices de fiscalité progressent de 10,6 M€ sous l'effet de la nouvelle exonération de CFE pour les entreprises réalisant moins de 5 000 euros de chiffre d'affaires (+ 8,5 M€). La dotation perçue au titre du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement progresse quant à elle de 1,8 M€ en 2019. Les autres dotations sont stables.

Pour rappel, la Métropole du Grand Paris (MGP) perçoit depuis 2016, en lieu et place de la Ville, la part « Compensation part salaires » de la DGF. La MGP reverse à la Ville une attribution de compensation, représentant la différence entre les ressources et les charges transférées (453,1 M€).

En 2019, l'effet ciseau lié à la baisse des dotations de l'État et à la hausse des dépenses de péréquation s'est donc à nouveau accentué. Pour la première fois, les dépenses de péréquation ont atteint un niveau supérieur à celui des dotations versées par l'État. En fonctionnement, le solde des relations financières entre l'État et la Ville de Paris est ainsi négatif pour cette dernière à hauteur de 6 M€.

Cet effet ciseau représente une perte de ressources annuelles de 1 255 M€ par rapport à leur niveau de 2010.

## Effet ciseau des dotations de l'État et des dépenses de péréquation entre 2010 et 2019



Les dotations versées à la collectivité par la Métropole du Grand Paris (MGP) et par la région Ile-de-France au titre de transferts de recettes fiscales s'élèvent à 1 453,7 M€ en 2019 contre 1 458,6 M€ en 2018. Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	CA 2019
Attribution de compensation MGP (part fiscalité)	527,1 M€	527,1 M€
Attribution de compensation MGP (ex-part CPS)	453,1 M€	453,1 M€
Attribution de compensation MGP (transferts de charges)	0 M€	-1,8 M€
Attribution de compensation RIF (transfert CVAE)	475,3 M€	475,3 M€
Dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT)	3,1 M€	0 M€
<b>Total</b>	<b>1 458,6 M€</b>	<b>1 453,7 M€</b>

La diminution de 1,8 M€ est liée à la prise en compte des charges transférées en 2018 à la MGP pour le calcul de l'attribution de compensation. Cette prise en compte a eu un premier effet seulement sur l'attribution de compensation perçue en 2019. Le trop perçu de 1,8 M€ sur 2018 a été restitué à la MGP.

Enfin, la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT), qui vise à restituer de la CVAE aux territoires membres de la métropole, a été supprimée dans le cadre de la loi de finances pour 2019. Ce concours financier versé par la MGP s'élevait à 3 M€ en 2018.

Les recettes recouvrées au titre des **compensations des transferts de compétences**, dont les compensations des allocations individuelles de solidarité, atteignent 384,7 M€ en 2019, en hausse de 3,1 M€ par rapport à 2018. Les dotations versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH), qui s'élèvent à 14,8 M€ en 2019, sont notamment en hausse de 2,6 M€ par rapport au CA 2018 du fait de rattrapages plus importants qu'en 2018.

Les **contributions directes**<sup>4</sup> s'établissent à 2 735,4 M€ en 2019, soit une hausse de 2,2 % (58 M€) par rapport au CA 2018.

	CA 2018	CA 2019	Évolution CA 2019 / CA 2018
Taxe d'habitation	808,05 M€	827,26 M€	2,4 %
<i>dont majoration sur les résidences secondaires</i>	61,57 M€	61,53 M€	-0,1 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties	1 031,47 M€	1 048,51 M€	1,7 %
Cotisation foncière des entreprises	334,85 M€	326,06 M€	-2,6 %
Rôles complémentaires (hors TEOM)	5,41 M€	3,66 M€	-32,4 %
Rôles supplémentaires (hors TEOM)	29,22 M€	23,56 M€	-19,4 %
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	2,77 M€	3,04 M€	9,8 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	465,64 M€	503,32 M€	8,1 %
<b>Total contributions directes</b>	<b>2 677,4 M€</b>	<b>2 735,41 M€</b>	<b>2,2 %</b>

Les **taxes assises sur les valeurs locatives foncières** (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) bénéficient d'une revalorisation automatique :

- de + 2,2 % pour les locaux d'habitation, correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre 2017 et novembre 2018<sup>5</sup> et à la dynamique spontanée issue des constructions, extensions et modifications physiques de locaux ainsi que des sorties d'exonérations ;
- de - 1 % pour les locaux professionnels (reprise de l'évolution de + 1,2 % en 2018 et évolution selon la grille tarifaire de Paris de + 0,2 %).

Elles bénéficient également de revalorisations physiques liées aux fins d'exonérations et aux constructions nouvelles notamment.

L'augmentation de 17 M€ de la **taxe foncière** provient pour 11 M€ des revalorisations légales et pour 6 M€ de la variation physique des bases.

L'augmentation du produit de **taxe d'habitation** (+ 19 M€, soit + 2,4 %) s'explique principalement par la revalorisation automatique (+ 2,2 %) pour les logements.

La **cotisation foncière des entreprises** (CFE) diminue de 8,7 M€, soit - 2,6 %, en 2019. Cette évolution repose sur la nouvelle exonération de bases minimum de CFE des entreprises réalisant

<sup>4</sup> Hors attributions de compensation versées par la Métropole du Grand Paris et par la Région Ile-de-France, qui constituent des dotations correspondant à des montants figés de recettes fiscales l'année précédant le transfert de ces recettes, et qui n'évoluent donc plus selon les mêmes règles que les impositions directes locales.

<sup>5</sup> Article 1518 bis du Code général des impôts.

moins de 5 000 euros de chiffre d'affaires et ne disposant pas de locaux (- 8,5 M€) ainsi que de la revalorisation négative des bases des locaux professionnels à Paris en 2019 (- 1 %).

La **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s'élève à 503,3 M€ en 2019, soit une progression de 37,7 M€ par rapport à 2018. La CVAE perçue en 2019 correspond schématiquement à la situation comptable et fiscale des entreprises sur l'exercice 2017. La croissance de la CVAE reste principalement liée au secteur regroupant les activités financières, d'assurance, et les activités immobilières, qui représente 42 % de la croissance de la CVAE entre 2018 et 2019 (+ 16,1 M€ sur + 37,7 M€).

Les **rôles supplémentaires et complémentaires de fiscalité** sont constitués de régularisations effectuées par les services fiscaux sur les taxes locales, au titre de l'exercice courant ou des exercices antérieurs, avec parfois des rattrapages sur plusieurs années. Leur diminution traduit en fait un retour au rythme antérieur, puisque ces rôles supplémentaires sont budgétés chaque année à hauteur de 25 M€, l'exercice 2018 (35 M€) ayant été exceptionnel.

**Conformément à l'engagement de stabilité des taux des impositions directes parisiennes, les taux sont demeurés inchangés en 2019, et Paris a conservé des taux d'impôts locaux très largement inférieurs à ceux appliqués par les autres villes et métropoles de plus de 100 000 habitants, comme l'indique le tableau ci-dessous.**

Taux cumulés des taxes locales votés par la commune, son groupement intercommunal et le département	Taux applicables à Paris en 2019	Taux moyens Villes de métropole de plus de 100 000 habitants hors Paris*	Taux moyens des Villes de plus de 100 000 habitants*
Taxe d'habitation	13,38%	31,74%	25,47%
Taxe foncière sur le foncier bâti	13,50%	42,28%	30,50%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	16,67%	41,94%	35,69%
Cotisation foncière des entreprises	16,52%	29,98%	27,59%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6,21%	9,16%**	

\* Source : Observatoire SFL-FORUM - « Taux d'imposition 2019 des grandes collectivités locales ».

\*\* Source : DGCL - « Les collectivités locales en chiffres » 2019, p56

Les produits cumulés de taxe de balayage et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) s'élèvent à 591,1 M€ contre 582,6 M€ en 2018. Cette hausse de + 1,5 % (8,4 M€) résulte de l'évolution spontanée de la TEOM.

Les **recettes de fiscalité indirecte** s'élèvent à **1 762,7 M€**, contre 1 662,4 M€ en 2018, soit une hausse de 100,3 M€ (+ 6 %), sous l'effet de la progression des recettes de fiscalité immobilière et de la taxe de séjour.

Les recettes de **fiscalité immobilière** atteignent 1 586,8 M€, contre 1 504,7 M€ en 2018, soit une progression de 5,5 % (82 M€), liée à l'augmentation des prix de l'immobilier, conjuguée à une légère augmentation des transactions (+ 1 021). Ainsi, pour le logement ancien, le prix au m<sup>2</sup> atteint au dernier trimestre 2019 en moyenne 10 210 euros, contre 9 570 euros au dernier trimestre 2018 soit + 6,6 % en un an.

Les autres recettes de fiscalité indirecte s'élèvent à 175,9 M€ en 2019, en progression de + 11,7 % (+18,3 M€). Cette progression est liée principalement à celle du produit de la taxe de séjour (95 M€ en 2019, soit + 15 M€ par rapport à 2018), du fait de la tarification au pourcentage du prix de nuitée pour les hébergeurs non-classés, et notamment les locations Airbnb, ou en attente de classement<sup>6</sup>.

A noter qu'une recette de taxe de séjour, neutralisée en dépenses, a été collectée pour le compte de l'établissement public d'État « Société du Grand Paris » (SGP), pour 10,7 M€, conformément aux dispositions de la loi de finances<sup>7</sup>.

Autres taxes non ventilées	CA 2018	CA 2019	Évolution 2019/2018
Taxe de séjour nette*	80,0 M€	95,0 M€	+15,0 M€
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	68,6 M€	67,4 M€	-1,2 M€
Impôts sur les spectacles / Taxe sur les clubs de jeu**	0,6 M€	4,5 M€	+3,9 M€
Taxe locale sur les enseignes de publicité extérieure (TLPE)	8,4 M€	9,0 M€	+0,6 M€
<b>Total</b>	<b>157,6 M€</b>	<b>175,9 M€</b>	<b>+18,3 M€</b>

\*Taxe de séjour nette de la part collectée pour le compte de la Société du Grand Paris (SGP) qui s'est élevée à 10,7 M€

\*\* Nouvelle taxe perçue sur les clubs de jeux parisiens à compter de 2019

Par ailleurs, pour la première année, la collectivité parisienne a perçu des recettes sur les clubs de jeu (4,5 M€), se substituant aux reliquats de l'ancien impôt sur les spectacles (0,6 M€ en 2018).

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 67,4 M€, en baisse de 1,7 % par rapport au CA 2018 (68,6 M€), du fait d'une légère baisse de la consommation électrique.

Les **droits de stationnement** s'établissent à 236,9 M€, en hausse de 4,1 M€ par rapport au CA 2018 en raison notamment du produit des forfaits post-stationnement, qui atteint 65,4 M€, en progression de 5,3 M€ à la suite de l'amélioration du dispositif de contrôle. Cette évolution est détaillée dans la présentation par fonctions ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique », fonction « transports »).

Les **produits d'exploitation et redevances** sont en hausse de 11,4 M€, pour atteindre 499,5 M€ au CA 2019. Cette progression résulte essentiellement des évolutions suivantes :

- les recettes liées aux concessions de la Ville suivies par la direction des finances et des achats ont progressé de 4,9 M€ par rapport à 2018, en raison notamment de rattrapages de redevances ;
- les recettes de droit de voirie ont progressé de 4,1 M€ par rapport au CA 2018 du fait notamment de rattrapages sur la taxation des échafaudages et palissades ;
- les redevances liées au contrat de délégation de service public pour la gestion du Palais Omnisports de Paris-Bercy (12<sup>ème</sup> arrondissement) ont progressé de 1,2 M€ par rapport au CA 2018 du fait d'un rattrapage de paiement de redevance ;

<sup>6</sup> Article 44 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017

<sup>7</sup> Article 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019

- les recettes perçues au titre des concessions dans les cimetières s'élèvent à 7,6 M€, soit une hausse de 0,9 M€ par rapport au CA 2018.

L'ensemble de ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

Les **participations de l'État (hors AIS), d'autres collectivités et d'autres tiers** atteignent 266,8 M€, contre 269,4 M€ au CA 2018. Ce recul de 2,6 M€ s'explique principalement par le décalage sur l'exercice 2018 de la participation de l'État au fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) au titre de l'exercice 2017 (+ 1,7 M€).

Les **recettes de loyers** atteignent 244,4 M€, en diminution de 92,3 M€ par rapport à 2018. Conformément au décret n°2015-1546 du 27 novembre 2015, la Ville a obtenu, par courrier en date du 20 juin 2018, l'autorisation conjointe du ministre en charge de l'action et des comptes publics et du ministre de l'intérieur de reprendre en section de fonctionnement l'excédent de la section d'investissement issu du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux en 2018, soit 152,7 M€ repris sur l'exercice 2019. Ces recettes, dites de loyers capitalisés, sont en diminution de 72,3 M€ par rapport à 2018.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** s'établissent à 199,6 M€, en hausse de 23,9 M€ par rapport au CA 2018. Cette évolution s'explique notamment par une recette exceptionnelle de 41,7 M€ liée à la vente d'un ensemble immobilier d'Elogie-Siemp sur la commune d'Athis-Mons (91).

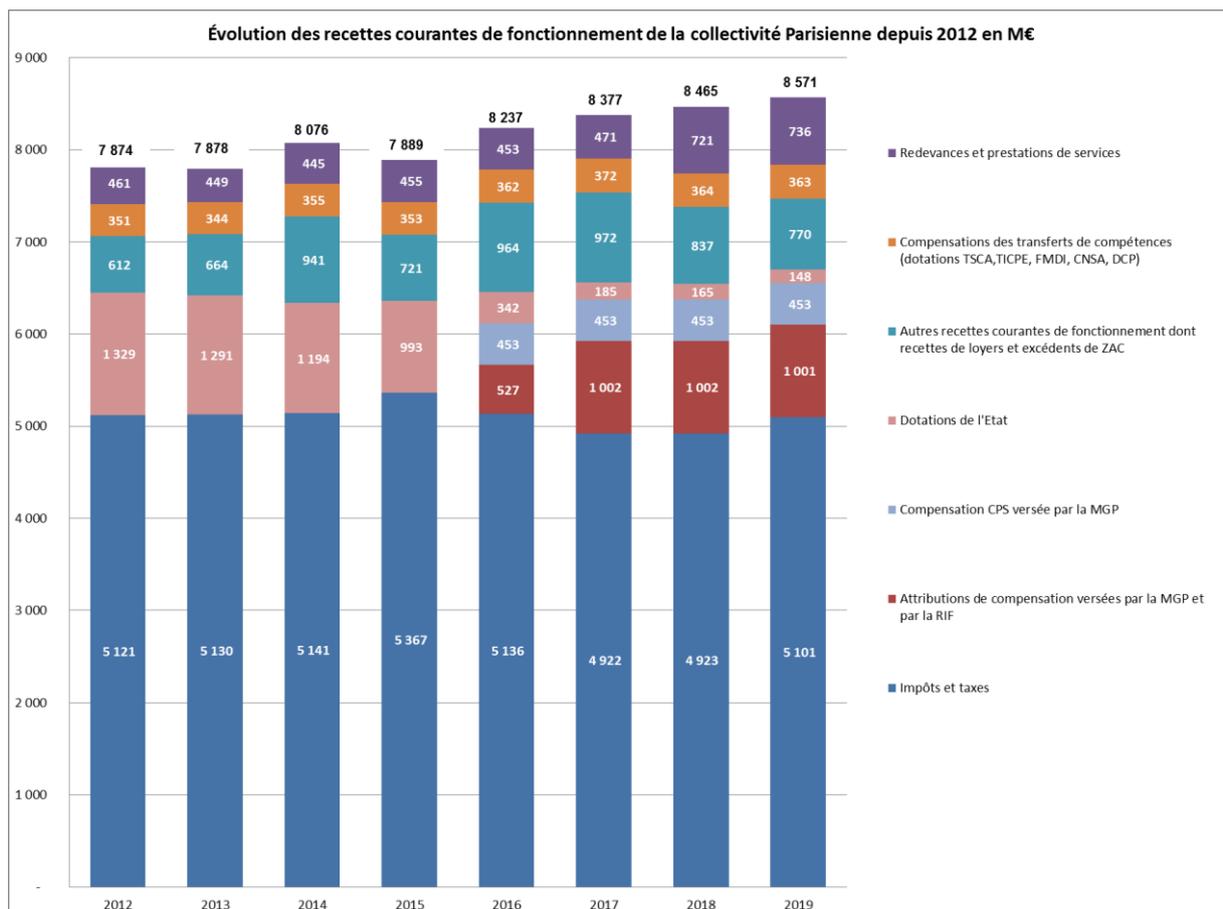
Cette progression est compensée notamment par la baisse des recettes issues d'opérations de régulations comptables (- 4,9 M€) ainsi que des recettes perçues au titre des fluides des bâtiments (-4 M€), correspondant au remboursement des états spéciaux d'arrondissements.

Il convient également de noter la perception exceptionnelle en 2018 de recettes liées à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, notamment le remboursement de la part non utilisée de la subvention versée au GIP Paris 2024 par la Ville, à hauteur de 2,3 M€.

L'ensemble de ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

Les **excédents de ZAC** représentent 42,3 M€, contre 34,6 M€ en 2018, et constatent l'achèvement d'opérations d'aménagement excédentaires.

Enfin, les **produits financiers** s'élèvent à 29 M€, en hausse de 8,1 M€ par rapport au CA 2018.



### 2.2.3 Un endettement maîtrisé avec une durée de désendettement de 8,77 ans, inférieure à la norme de 12 ans déterminée par la loi

La dette bancaire et obligataire s'établit au 31 décembre 2019 à un montant de 5 726,3 M€, auquel s'ajoutent les autres dettes contractées dans le cadre d'opérations foncières et d'aménagement (46,3 M€), et l'échéancier d'emprunt concernant la Philharmonie (109,5 M€).

Malgré le maintien à un haut niveau de l'épargne brute, qui progresse de 39,5 M€ par rapport à 2018 pour s'établir à 670,7 M€ en 2019, la capacité de financement des investissements de la collectivité recule par rapport à 2018 et atteint 1 185 M€. En effet, alors que les recettes d'investissement diminuent de 98,2 M€ pour s'établir à 514,7 M€, les dépenses d'investissement ont progressé pour leur part de 222,5 M€ pour atteindre 1 568,5 M€.

Ainsi, la Ville finance par ses propres recettes 75,6 % de ses investissements en 2019.

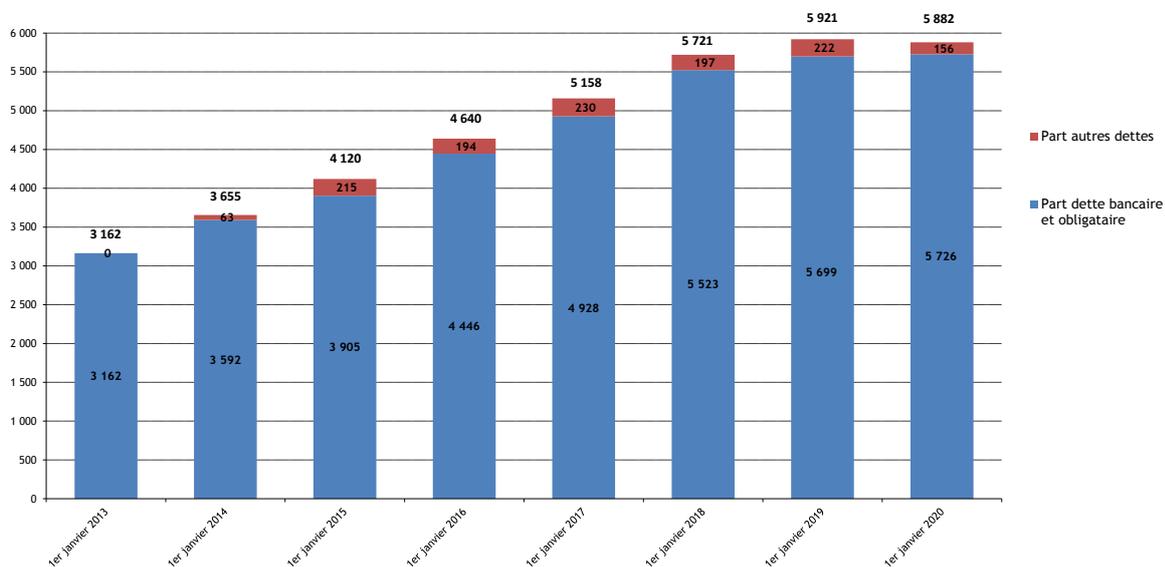
Les nouveaux emprunts se sont établis à 250 M€ en 2019, contre 375 M€ l'année précédente.

L'encours de dette totale de la Ville diminue ainsi de 39,4 M€ à l'issue de l'exercice 2019. Il s'établit à 5 882,1 M€ au 31 décembre 2019 contre 5 921,5 M€ au 31 décembre 2018. La dette bancaire et obligataire progresse pour sa part de 27 M€ (+ 0,5 %) et s'établit à 5 726,3 M€ à l'issue de l'exercice 2019.

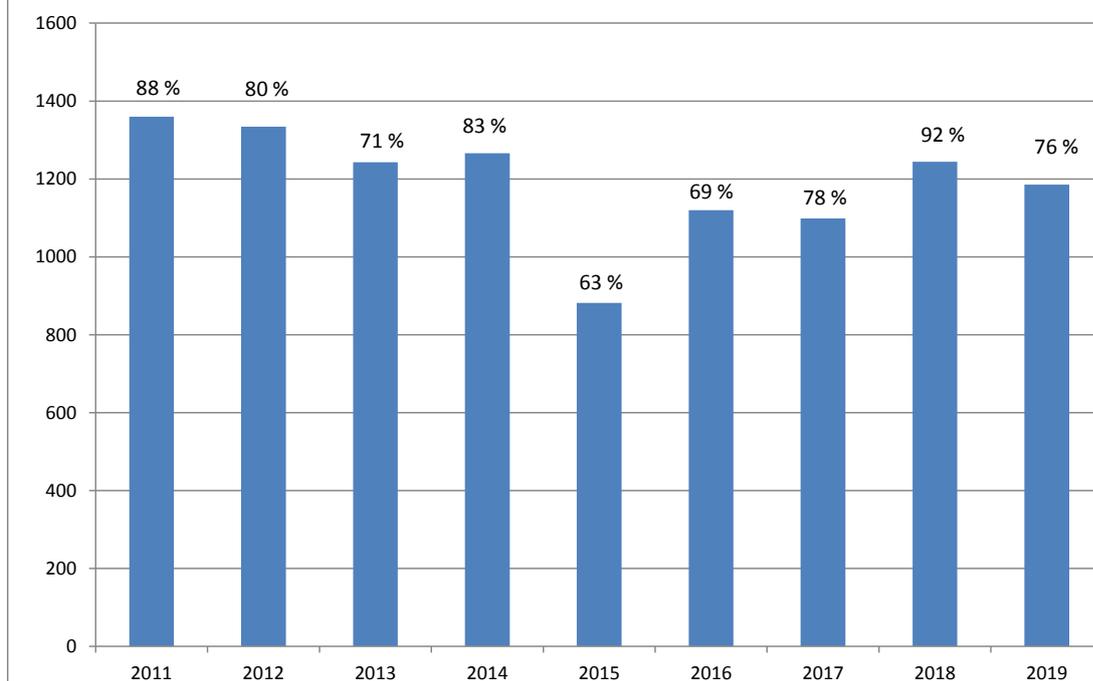
Il résulte de ces évolutions une durée de désendettement de 8,77 ans (contre 9,38 ans à l'issue de l'exercice 2018), très inférieure à la norme de 12 ans prévue par la loi, et traduisant la capacité de

la collectivité parisienne à garantir la soutenabilité de sa trajectoire d'endettement et de financement du programme ambitieux d'investissement.

Evolution de l'encours de dette bancaire et de la dette totale (en M€)



Capacité de financement des investissements de la collectivité parisienne depuis 2011 en M€ et en % du montant des investissements réalisés



### Les chiffres-clés présentés par fonctions

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7,93 milliards d'euros (dépenses réelles). La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 1,8 milliard d'euros. Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses et des recettes du CA 2019 selon les fonctions représentatives des différentes politiques publiques.

En M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2018/2019
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 398,9</b>	<b>8 485,7</b>	<b>8 600,5</b>	<b>1,4%</b>
Fiscalité	4 806,3	4 922,4	5 089,4	3,4%
Fiscalité directe locale	2 638,0	2 677,4	2 735,6	2,2%
Fiscalité indirecte	1 592,7	1 662,4	1 762,7	6,0%
Taxes affectées	575,5	582,6	591,1	1,4%
Dotations et compensations	2 017,2	2 002,2	1 986,2	-0,8%
Recettes de gestion	1 553,2	1 540,1	1 495,9	-2,9%
Sécurité	3,6	1,6	1,7	8,8%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	41,2	37,4	45,0	20,3%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120,9	128,4	107,6	-16,2%
Action sociale	358,6	334,6	333,5	-0,3%
Aménagement des territoires et habitat	435,1	347,6	305,2	-12,2%
Action économique	75,5	65,7	67,6	2,8%
Environnement	84,0	120,5	119,1	-1,2%
Transports	242,6	335,8	339,9	1,2%
Services Généraux	191,9	168,7	176,4	4,6%
Produits financiers	22,2	20,9	29,0	38,7%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 763,9</b>	<b>7 854,6</b>	<b>7 929,8</b>	<b>1,0%</b>
Charges de personnel	2 321,4	2 396,3	2 423,5	1,1%
Dépenses de gestion (hors charges de personnel)	3 861,7	3 859,8	3 844,8	-0,4%
Sécurité	303,1	232,7	237,8	2,2%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	241,0	234,3	236,2	0,8%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	268,3	258,8	262,4	1,4%
Action sociale	1 710,3	1 741,0	1 718,7	-1,3%
Aménagement des territoires et habitat	103,9	99,8	86,9	-12,9%
Action économique	35,8	32,7	36,0	10,3%
Environnement	338,5	356,9	346,0	-3,1%
Transports	480,5	525,0	543,1	3,4%
Services Généraux	380,2	378,5	377,7	-0,2%
Péréquation et reversements fiscaux	1 446,8	1 460,8	1 521,5	4,2%
Charges financières	134,0	137,6	140,0	1,7%
<b>Epargne brute (écart recettes-dépenses de fonctionnement)</b>	<b>635,0</b>	<b>631,1</b>	<b>670,7</b>	<b>6,3%</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>465,8</b>	<b>612,9</b>	<b>514,7</b>	<b>-16,0%</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 604,8</b>	<b>1 544,9</b>	<b>1 791,5</b>	<b>16,0%</b>
Remboursement d'emprunt	197,2	199,0	223,0	12,1%
Dépenses opérationnelles	1 407,6	1 346,0	1 568,5	16,5%
Nouveaux emprunts	792,5	375,0	250,0	-33,3%
<i>Dont prime d'émission</i>	5,9	1,2	1,8	50,0%
Dettes bancaires et obligataires au 31/12/N	5 523,4	5 699,3	5 726,3	0,5%
Encours total de dette au 31/12/N	5 720,7	5 921,5	5 882,1	-0,7%
<b>Durée de désendettement</b>	<b>9,01</b>	<b>9,38</b>	<b>8,77</b>	<b>-6,5%</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement retraitées "norme de dépenses"</b>	<b>6 328,9</b>	<b>6 399,6</b>	<b>6 415,2</b>	<b>0,24%</b>
Norme de dépense (contractualisation)	6 328,9	6 442,3	6 515,7	1,14%
Ecart à la norme de dépense (contractualisation)	-	- 42,7	- 100,5	

## Les chiffres-clés présentés par natures

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du CA 2019 par natures comptables.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019-2018
<b>Contributions directes</b>	<b>3 456</b>	<b>3 293</b>	<b>3 533</b>	<b>3 559</b>	<b>3 640</b>	<b>3 680</b>	<b>3 736</b>	<b>1,5%</b>
<i>Dont reversement de fiscalité de la Métropole du Grand Paris</i>				527	527	527	525	-0,3%
<i>Dont reversement de fiscalité de la Région Ile-de-France</i>					475	475	475	0,0%
<i>Contributions directes hors reversements de fiscalité</i>				3 032	2 638	2 677	2 736	2,2%
TEOM	446	451	458	467	471	479	487	1,8%
Taxe de balayage	104	104	104	104	104	104	104	-0,2%
Recettes de fiscalité indirecte	1 124	1 293	1 272	1 532	1 709	1 663	1 774	6,7%
<i>Dont droits de stationnement</i>	63	64	110	109	107			
<i>Dont taxe sur l'électricité (Ville + Département)</i>	74	70	68	69	71	69	67	-1,8%
<i>Dont fiscalité immobilière (DMTO+TADE)</i>	918	1 089	1 016	1 274	1 441	1 505	1 587	5,5%
<i>Dont autres impôts et taxes</i>	69	69	78	81	89	90	120	33,2%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 130</b>	<b>5 141</b>	<b>5 367</b>	<b>5 663</b>	<b>5 925</b>	<b>5 926</b>	<b>6 101</b>	<b>3,0%</b>
Compensation APA (CNSA)	12	10	7	18	17	10	5	-47,7%
Compensation RSA (TICPE + FMDI)	260	259	259	259	259	258	258	0,0%
Autres compensations (dont TSCA)	72	86	86	85	96	96	100	4,3%
<b>Compensations des transferts de compétences</b>	<b>344</b>	<b>355</b>	<b>353</b>	<b>362</b>	<b>372</b>	<b>364</b>	<b>363</b>	<b>-0,1%</b>
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 227	1 134	930	283	124	100	73	-26,7%
Attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris				453	453	453	453	0,0%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	48	44	47	43	45	45	57	27,7%
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	20	17	-15,3%
<b>Dotations</b>	<b>1 291</b>	<b>1 194</b>	<b>993</b>	<b>795</b>	<b>639</b>	<b>618</b>	<b>601</b>	<b>-2,8%</b>
<b>Subventions et participations</b>	<b>213</b>	<b>238</b>	<b>288</b>	<b>265</b>	<b>318</b>	<b>287</b>	<b>288</b>	<b>0,3%</b>
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	213	204	202	196	210	206	214	4,3%
Redevances & recettes d'utilisation du domaine	67	74	78	81	88	112	115	3,3%
Participations des usagers parisiens	168	167	175	175	174	171	170	-0,6%
Droits de stationnement						233	237	1,8%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>449</b>	<b>445</b>	<b>455</b>	<b>453</b>	<b>471</b>	<b>721</b>	<b>736</b>	<b>2,2%</b>
<b>Excédents de ZAC</b>	<b>0</b>	<b>213</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>59</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>22,3%</b>
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	189	197	170	479	400	337	244	-27,4%
Recouvrements sur bénéficiaires	86	89	90	81	47	35	32	-9,1%
Travaux pour compte de tiers	45	61	42	11	8	2	3	73,2%
Remboursement ESA	36	32	28	25	29	33	29	-11,9%
<b>Total autres recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>451</b>	<b>489</b>	<b>421</b>	<b>697</b>	<b>592</b>	<b>514</b>	<b>439</b>	<b>-14,6%</b>
<b>Recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>7 878</b>	<b>8 076</b>	<b>7 889</b>	<b>8 237</b>	<b>8 377</b>	<b>8 465</b>	<b>8 571</b>	<b>1,3%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 111</b>	<b>2 209</b>	<b>2 227</b>	<b>2 252</b>	<b>2 324</b>	<b>2 396</b>	<b>2 424</b>	<b>1,1%</b>
<b>Charges à caractère général</b>	<b>823</b>	<b>821</b>	<b>815</b>	<b>776</b>	<b>768</b>	<b>802</b>	<b>792</b>	<b>-1,2%</b>
Aide sociale, dont :	848	845	855	850	817	837	811	-3,1%
<i>Aide sociale à l'enfance</i>	324	307	301	290	295	288	261	-9,5%
<i>Aide sociale aux personnes handicapées (PCH, ACTP)</i>	65	70	72	79	77	78	76	-2,3%
<i>Aide à l'hébergement des personnes handicapées</i>	142	146	154	162	150	156	160	2,5%
<i>Allocation personnalisée d'autonomie (APA)</i>	133	135	140	128	135	133	131	-1,3%
<i>Aide à l'hébergement des personnes âgées</i>	146	149	148	144	116	107	105	-2,4%
RSA, contrats d'avenir	381	399	411	416	404	401	401	0,0%
<i>dont part allocation RSA</i>	318	337	355	362	354	359	364	1,3%
Contribution au CASVP	314	313	312	344	353	356	368	3,4%
<b>Total aide sociale</b>	<b>1 543</b>	<b>1 558</b>	<b>1 578</b>	<b>1 611</b>	<b>1 574</b>	<b>1 594</b>	<b>1 580</b>	<b>-0,9%</b>
<b>Subventions et participations</b>	<b>527</b>	<b>526</b>	<b>551</b>	<b>538</b>	<b>527</b>	<b>532</b>	<b>548</b>	<b>3,0%</b>
Préfecture de police	290	292	285	284	287	216	218	1,1%
Contribution à IDFM	367	374	378	382	385	388	392	1,1%
Contribution au SYCTOM	119	126	119	107	104	113	98	-13,3%
<b>Contributions</b>	<b>776</b>	<b>791</b>	<b>782</b>	<b>773</b>	<b>776</b>	<b>716</b>	<b>708</b>	<b>-1,1%</b>
FSRIF	131	141	151	161	171	181	198	9,1%
Fonds de péréquation DMTO	88	81	97	91	118	135	168	24,8%
Fonds de péréquation communal (FPIC)	67	116	157	184	174	187	192	2,8%
Fonds de péréquation CVAE	16	18	24	28	28	19	19	0,1%
Fonds de solidarité pour les départements IDF (FSDIF)		27	27	28	28	28	30	8,9%
<b>Dépenses de péréquation</b>	<b>302</b>	<b>383</b>	<b>456</b>	<b>491</b>	<b>520</b>	<b>549</b>	<b>607</b>	<b>10,5%</b>
<b>FNGIR</b>	<b>898</b>	<b>0,0%</b>						
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>234</b>	<b>211</b>	<b>222</b>	<b>212</b>	<b>243</b>	<b>228</b>	<b>233</b>	<b>2,0%</b>
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>7 213</b>	<b>7 398</b>	<b>7 529</b>	<b>7 551</b>	<b>7 630</b>	<b>7 717</b>	<b>7 790</b>	<b>0,9%</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>665</b>	<b>678</b>	<b>360</b>	<b>687</b>	<b>747</b>	<b>748</b>	<b>782</b>	<b>4,5%</b>

Produits financiers	19	31	25	27	22	21	29	38,7%
Charges financières	112	128	124	133	134	138	140	1,7%
<b>Solde financier</b>	<b>-93</b>	<b>-97</b>	<b>-99</b>	<b>-106</b>	<b>-112</b>	<b>-117</b>	<b>-111</b>	<b>-4,9%</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 897</b>	<b>8 107</b>	<b>7 914</b>	<b>8 264</b>	<b>8 399</b>	<b>8 486</b>	<b>8 601</b>	<b>1,4%</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 325</b>	<b>7 527</b>	<b>7 653</b>	<b>7 683</b>	<b>7 764</b>	<b>7 855</b>	<b>7 930</b>	<b>1,0%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>573</b>	<b>581</b>	<b>261</b>	<b>581</b>	<b>635</b>	<b>631</b>	<b>671</b>	<b>6,3%</b>
Subventions et dotations reçues	352	352	356	279	299	323	253	-21,7%
- dont subvention d'investissement reçues	156	143	102	127	133	176	140	-20,5%
- dont amendes de police	32	33	35	37	33	38	0	-99,3%
- dont FCTVA	149	168	209	115	133	109	113	3,7%
Produits de cession des immobilisations	122	122	156	173	100	262	234	-10,9%
Opérations pour compte de tiers	24	22	27	9	6	10	18	88,8%
Remboursement de prêts	72	15	19	13	5	1	8	799,4%
Autres immobilisations financières	66	168	57	43	8	17	0	-98,5%
Autres recettes réelles d'investissement	34	6	7	21	48	1	2	223,4%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>671</b>	<b>686</b>	<b>621</b>	<b>538</b>	<b>466</b>	<b>613</b>	<b>515</b>	<b>-16,0%</b>
Immobilisations incorporelles	13	10	11	22	26	37	48	30,2%
Subventions d'équipement	507	455	377	460	349	400	423	5,9%
Acquisitions	206	213	244	401	320	193	250	29,0%
dont Compte Foncier	131							
Travaux	949	800	626	619	570	608	680	11,9%
Opérations pour compte de tiers	23	20	4	15	20	42	45	7,9%
Prêts accordés	0		6		9		7	
Autres dépenses réelles d'investissement	41	31	129	111	113	66	116	73,8%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 740</b>	<b>1 529</b>	<b>1 397</b>	<b>1 629</b>	<b>1 408</b>	<b>1 346</b>	<b>1 568</b>	<b>16,5%</b>
<b>Capacité de financement des investissements</b>	<b>1 243</b>	<b>1 266</b>	<b>882</b>	<b>1 118</b>	<b>1 101</b>	<b>1 244</b>	<b>1 185</b>	<b>-4,7%</b>
<b>Remboursements d'emprunt</b>	<b>200</b>	<b>197</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>197</b>	<b>199</b>	<b>223</b>	<b>12,1%</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>697</b>	<b>460</b>	<b>715</b>	<b>710</b>	<b>504</b>	<b>301</b>	<b>606</b>	<b>101,4%</b>
Nouveaux emprunts	630	510	741	681	793	375	250	-33,3%
Fonds de roulement au 1er janvier	230	163	213	233	202	485	586	20,7%
Variation du fonds de roulement	-67	50	20	-30	283	100	-358	-456,1%
Fonds de roulement au 31 décembre	163	213	233	202	485	586	228	-61,1%
Encours de dette totale au 1er janvier	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	3,5%
Encours de dette totale au 31 décembre	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	5 882	-0,7%
Variation de l'encours de dette	436	466	520	518	561	201	-39	-119,6%
<b>Capacité de financement</b>	<b>71,4%</b>	<b>82,8%</b>	<b>63,1%</b>	<b>68,7%</b>	<b>78,2%</b>	<b>92,4%</b>	<b>75,6%</b>	<b>-18,2%</b>

**LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**

**1<sup>ÈRE</sup> PARTIE - LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 .....**

PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2020 .....

SOUS-TITRE I - L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....

SOUS-TITRE II - PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES .....

**2<sup>ÈME</sup> PARTIE - LE BUDGET D'INVESTISSEMENT .....**

TITRE I - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....

- AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....

TITRE II - LES CREDITS DE PAIEMENT .....

**3<sup>ÈME</sup> PARTIE - LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....**

TITRE I - LES RECETTES.....

TITRE II - LES DÉPENSES .....

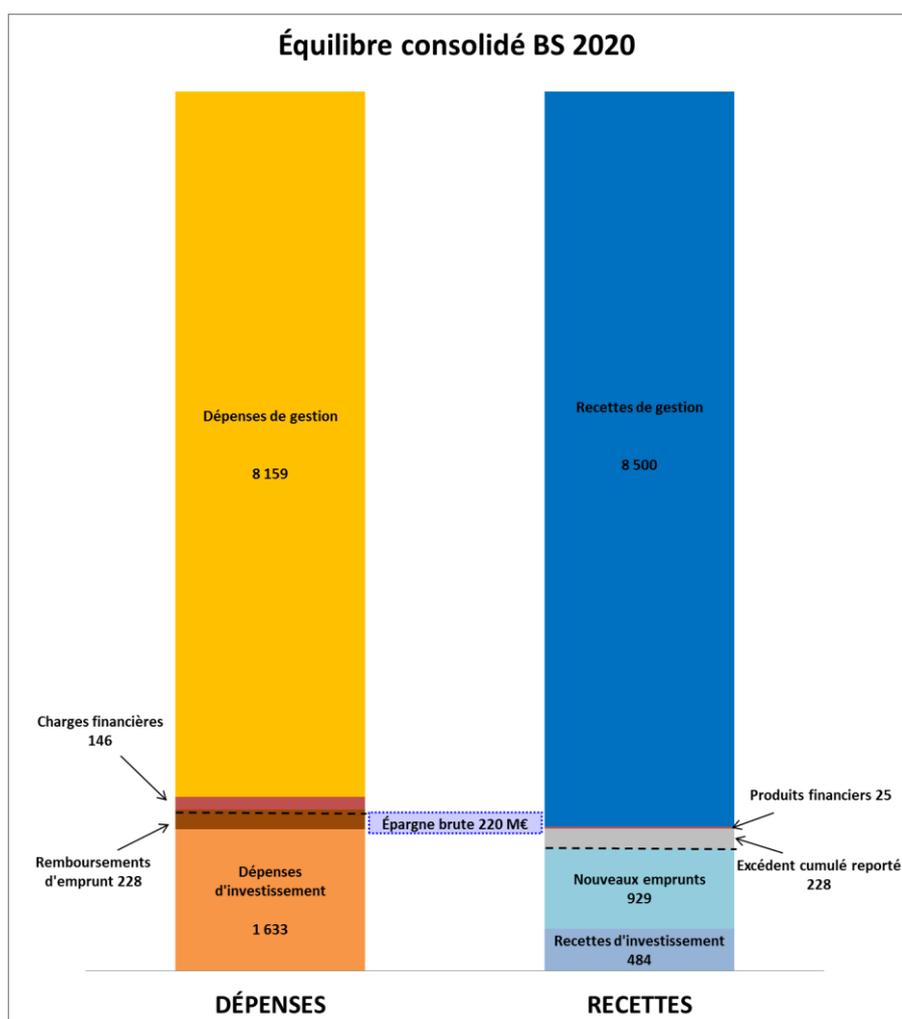
**Précision méthodologique :**

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

**TITRE I - PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2020**

**A// L'équilibre général du BS 2020**

Le projet de BS 2020 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de **194,9 M€** compense en partie, d'une part, la baisse de certaines recettes de fonctionnement affectées par l'épidémie du Covid-19 et, d'autre part, l'inscription de dépenses de fonctionnement nouvelles pour financer notamment les impacts de l'épidémie du Covid-19 et le plan de soutien en direction des acteurs économiques, associatifs et culturels touchés par l'épidémie. Cela a pour conséquence une baisse de l'autofinancement supplémentaire de la section d'investissement de **236,5 M€**. L'autorisation d'emprunt augmente de 421,2 M€ pour s'élever à **929,4 M€**.



**B/ L'évolution des grands postes de dépenses et recettes**

- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont augmentées de 833,1 M€, dont 720,8 M€ au titre de la reprise du déficit de la section sur l'exercice N-1.

Les inscriptions nouvelles en dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 112,3 M€, dont 79,6 M€ pour le financement des dispositifs issus du plan de soutien et 32,8 M€ de restes à réaliser (RAR). Le détail de ces inscriptions est fourni ci-dessous au sein du sous-titre I du titre II de la 2<sup>ème</sup> partie du présent rapport.

Les inscriptions nouvelles liées au plan de soutien (79,6 M€) se déclinent au travers des actions suivantes :

- Soutien dans le domaine du logement : 47 M€ de subventions pour les bailleurs sociaux au titre de l'exonération de six mois de loyers commerciaux pour les acteurs les plus fragiles;
- Soutien dans le domaine du tourisme : 6 M€ au titre du soutien aux acteurs du secteur touristique ;
- Soutien dans le domaine de la culture (0,3 M€) : 0,2 M€ à destination de la FMAC et 0,1 M€ de subvention d'équipement au titre du cinéma ;
- Soutien aux associations (2 M€) ;
- Soutien aux acteurs privés (18,8 M€) : 10 M€ au titre du Fonds résilience, 6 M€ au titre du dispositif « Relancer mon entreprise autrement », 2,8 M€ au titre du dispositif exceptionnel de soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire mis en place avec « Paris initiative entreprendre » ;
- Soutien exceptionnel aux étudiants : 5,5 M€ pour un dispositif d'aide à l'équipement pour la rentrée étudiante 2020.

En complément des inscriptions nouvelles, il est proposé de réaliser des mouvements de crédits entre chapitres et directions afin de mettre en cohérence le budget avec les prévisions d'exécution des directions. Les mouvements concernés étant équilibrés, cela ne conduit pas à inscrire des crédits supplémentaires. Cela permet notamment de financer l'inscription des crédits pour les opérations d'ordre à hauteur de 68,2 M€ (dont 54,7 M€ au titre d'opérations équilibrées au sein de la section d'investissement).

#### ▪ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont augmentées de 833,1 M€.

Les recettes réelles d'investissement sont en baisse de 56,6 M€. Les recettes relatives aux cessions sont réduites de 49,2 M€ et le FCTVA de 8,9 M€ afin de tenir compte des résultats du CA 2019. Ces baisses sont légèrement compensées par une augmentation de 1,5 M€ sur la taxe d'aménagement.

À cela s'ajoute la reprise en investissement du résultat de la section de fonctionnement (+ 753,5 M€), l'augmentation de l'autorisation d'emprunt (+ 421,2 M€) et une diminution de l'autofinancement volontaire (- 236,5 M€).

Enfin, 54,7 M€ sont inscrits au titre des opérations d'ordre équilibrées au sein de la section d'investissement, et une baisse de 115,7 M€ est proposée concernant des recettes neutralisées dans le cadre de l'analyse financière, du fait des redéploiements réalisés en dépense sur ces opérations équilibrées.

#### ▪ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 304,7 M€, en hausse de 294,7 M€ par rapport aux crédits votés au BP 2020. Cette évolution s'explique par l'augmentation des dépenses de gestion (+ 216,1 M€), la hausse des dépenses de péréquation (+ 73,6 M€) et la progression des dépenses de masse salariale (+ 5 M€).

Les dépenses de gestion augmentent de 216,1 M€. Cette augmentation s'explique, à hauteur de 122,4 M€, par l'impact de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 sur les dépenses courantes de la Ville. Il s'agit essentiellement de :

- 50,2 M€ pour l'achat d'équipements de protection individuelle ;
- 25 M€ supplémentaires au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) en lien avec la hausse attendue du nombre de bénéficiaires ;
- 10 M€ de contribution supplémentaire au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;
- 9,9 M€ au titre de la désinfection et du nettoyage des locaux ;
- 7,5 M€ de subvention complémentaire à Paris Musées ;
- 7,5 M€ d'aides exceptionnelles aux familles ;
- 7 M€ pour la mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans l'espace public parisien ;
- 2,4 M€ pour le soutien aux caisses des écoles ;
- 1,7 M€ de crédits supplémentaires inscrits pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) ;
- 0,8 M€ au titre des campagnes de dépistage du Covid-19 ;
- 0,4 M€ au titre de la restauration exceptionnelle ayant été mise en place durant le confinement.

Cette évolution des dépenses de gestion s'explique également par le lancement d'un plan de soutien en direction des acteurs économiques, associatifs et culturels face à l'épidémie de Covid-19 (+ 36,3 M€), soit :

- 14,7 M€ de plan de soutien au titre des acteurs culturels ;
- 8,4 M€ de compensation de pertes de recettes des délégataires des marchés couverts ;
- 8 M€ de plan de soutien au titre des acteurs associatifs ;
- 4 M€ de soutien aux structures du tourisme ;
- 1,2 M€ en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire.

17 M€ supplémentaires sont consacrés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), dont 14 M€ affectés au paiement des frais d'hébergement aux établissements parisiens de l'ASE (EPASE), 2 M€ aux prestations d'intérim pour les jeunes souffrant de graves troubles du comportement et 1 M€ d'aides financières aux familles bénéficiaires de l'ASE hébergées à l'hôtel.

Il s'agit également du financement de l'extension des mesures de gratuité des transports à l'ensemble des Parisiens mineurs (+ 10 M€).

Par ailleurs, la contribution à Ile-de-France Mobilités (IdFM) est augmentée de 4,7 M€ par rapport au BP 2020. 2,5 M€ sont consacrés au financement de l'augmentation des demandes d'aides dans le cadre fonds de solidarité pour le logement (FSL), 1,1 M€ au fonds de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) et 0,4 M€ au dispositif Eco-rénovons Paris (ERP).

Les dépenses de gestion augmentent également de 1,8 M€ du fait de l'inscription de :

- 0,7 M€ en dépenses et en recettes au titre de la Conférence des financeurs suite à la notification initiale de la dotation accordée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en 2020 ;
- 0,5 M€ au titre du financement de la halte humanitaire, le centre d'accueil de jour pour les réfugiés ;
- 0,4 M€ au titre de la gestion par la Ville des lycées municipaux dont le transfert à la région Ile-de-France a été reporté en 2021 ;
- 0,2 M€ dédiés à la hausse des demandes de subvention pour l'acquisition de véhicules électriques.

Enfin, cette évolution des dépenses de gestion intègre 1 M€ d'ajustements techniques de crédits entre fonctions et l'inscription des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2019, pour 18,9 M€.

Les dépenses de péréquation et les reversements fiscaux augmentent de 73,6 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par la prise en compte des dépenses au titre du fonds de péréquation des DMTO (les trois précédents fonds DMTO ayant été fusionnés, à compter de 2020, par la loi de finances pour 2020), soit +75,9 M€ de dépenses par rapport au BP 2020.

Cette hausse s'explique également par la hausse de l'enveloppe du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF), décidée en loi de finances pour 2020, qui se traduit par une augmentation de la contribution de la Ville de Paris de 10 M€ par rapport au CA 2019.

Ces hausses sont tempérées par l'absence d'augmentation de l'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), contrairement à ce qui était anticipé, soit une moindre dépense de 11,9 M€ par rapport au BP 2020.

Enfin, une moindre dépense de restitution de fiscalité directe (0,4 M€) est inscrite.

Enfin, l'épidémie de Covid-19 conduit à une l'inscription de 5 M€ supplémentaires au titre des dépenses de masse salariale.

L'ensemble des inscriptions en dépenses est détaillé dans la présentation par politique publique (titre II de la présente partie).

#### ▪ Les recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 525 M€, en baisse de 137,8 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2020.** Cette évolution s'explique par la diminution des recettes de gestion (- 86,9 M€) ainsi que des recettes de fiscalité (- 68,2 M€). Elle est partiellement compensée par une meilleure exécution des produits des dotations et compensations (+ 17,3 M€).

Les recettes de gestion diminuent de 86,9 M€, principalement du fait de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 :

- La gratuité du stationnement pendant le confinement conduit à la baisse des recettes de stationnement (- 60 M€) ;
- Les adaptations contractuelles et les exonérations de redevances de concessions prévues pour les concessionnaires et les délégataires de la Ville ont un impact de 40 M€ sur les recettes de la Ville ;
- La fermeture des crèches et des centres de loisirs ainsi que l'arrêt des activités périscolaires mènent à une baisse des participations familiales (-33,6 M€) ;
- L'exonération pour six mois des droits de voirie, terrasses et étalages, échafaudages et palissades, prévue par le plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes, représente une baisse de 19 M€ des recettes de la Ville ;
- La baisse d'activité des fourrières conduit à une baisse des recettes de 12,7 M€ ;
- L'exonération pour six mois de redevance spéciale pour les déchets non ménagers (RDNM), prévue par le plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes, représente une baisse de 10 M€ des recettes de la Ville ;
- La fermeture des piscines et des stades conduit à une baisse de recettes de 3 M€.

Cette baisse des recettes de gestion est partiellement compensée par :

- Une recette exceptionnelle de 47,5 M€ de redevances au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des mobiliers publicitaires par la société Mediakiosk ;
- Une recette exceptionnelle de 17 M€ au titre du remboursement par l'Etat d'une partie des coûts d'acquisition des masques de protection respiratoire ;
- La perception de 12,5 M€ de loyers capitalisés supplémentaires par rapport au montant prévu au BP 2020 ;
- 6 M€ de recettes au titre des annulations de rattachements en dépenses ;
- 4,9 M€ de recettes supplémentaires du fait de la récupération des dépenses forfaitaires versées par la Ville aux titulaires de marchés de gestion de crèche pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ;
- 2 M€ de recettes supplémentaires liées à l'hébergement des personnes âgées ;
- 1,1 M€ de dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour le fonds de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) ;
- 0,4 M€ de recettes foncières diverses (intérêts de consignation, redevances d'occupation de terrain du domaine privé de la Ville etc.).

Les recettes de fiscalité diminuent de 68,2 M€ par rapport au BP 2020.

Les recettes de fiscalité indirecte diminuent de 125,7 M€ du fait de la baisse des recettes de fiscalité immobilière (- 80 M€ par rapport au montant prévu au BP 2020), de la taxe de séjour (- 45 M€ par rapport au BP 2020) et de la taxe sur les cercles de jeux (-0,7 M€) du fait du ralentissement du marché immobilier et de l'activité touristique lié à l'épidémie de Covid-19.

Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation des inscriptions au titre des recettes de fiscalité directe locale (+ 53,6 M€), qui résulte de la notification définitive des recettes de CVAE 2020 (+ 18 M€), de l'actualisation des coefficients d'évolution des bases fiscales de taxe foncière, de cotisation foncière des entreprises et de taxe d'habitation (+ 35,3 M€), et de l'inscription définitive de l'IFER (+ 0,3 M€).

Enfin, la recette de TEOM est ajustée de 3,9 M€.

Les produits des dotations et des compensations augmentent de 17,3 M€. Cette évolution s'explique principalement par la prise en compte des notifications définitives de la dotation globale de fonctionnement (+ 6,8 M€), des compensations d'exonérations de fiscalité directe (+ 3,4 M€) et du dispositif de compensation péréquée (DCP, +0,3 M€). Il s'agit également de l'ajustement des recettes du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - part fonctionnement, pour correspondre au montant du CA 2019 (+ 2,5 M€).

S'y ajoutent l'actualisation de la prévision de recette de taxe sur les compagnies d'assurance (TSCA) (+3,6 M€) pour tenir compte de l'impact de l'épidémie de Covid-19 ainsi que l'actualisation de la dotation accordée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de la Conférence des financeurs suite à la notification initiale (+ 0,7 M€).

## 2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2019 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit au 31 décembre 2019 à 4 979 M€.

À l'issue du budget primitif 2020 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2019, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2020 sont établies à :

- 7 004,76 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 351,04 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- + 268,71 M€ pour les autorisations de programme ;
- + 833,10 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 6 713,35 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2020 à hauteur de 560,12 M€) ;
- 3 184,14 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

## Les autorisations de programme

### Autorisations de programme nouvelles

Au total, les mouvements réalisés en dépenses s'élèvent à + 338,7 M€ (dont 268,7 M€ pour les opérations réelles) et en recettes à + 72,2 M€ (dont 15,7 M€ pour les opérations réelles).

La répartition par chapitres fonctionnels et par type de mouvement est la suivante :

Chapitres fonctionnels	Libellés	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>		<b>258 118 434,96</b>	<b>5 077 683,00</b>
900	Services généraux	15 013 900,00	
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	30 777 330,74	
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	32 548 077,00	
904	Santé et action sociale	5 432 890,22	
905	Aménagement des territoires et habitat	59 786 882,10	
906	Actions économique	73 630 000,00	
907	Environnement	4 000 000,00	
908	Transports	6 089 319,90	
921	Taxes non affectées		1 500 000,00
922	Dotations et participations		8 900 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	23 932 035,00	12 477 683,00
950	Dépenses imprévues	6 908 000,00	
<b>Opérations neutralisées</b>		<b>10 590 000,00</b>	<b>10 590 000,00</b>
905	Aménagement des territoires et habitat	10 590 000,00	
923	Dettes et autres opérations financières		10 590 000,00
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>70 014 448,85</b>	<b>56 536 765,85</b>
925	Opérations patrimoniales	56 536 765,85	56 536 765,85
926	Transfert entre section	13 477 683,00	
<b>Total</b>		<b>338 722 883,81</b>	<b>72 204 448,85</b>

Par ailleurs, en dépenses, le vote du budget supplémentaire en AP se répartit entre + 0,2 M€ pour le budget participatif, + 0,5 M€ pour les AP d'investissements localisés, + 135,6 M€ pour celles de projet, + 132,4 M€ pour les AP de plan et + 70 M€ pour les AP liées aux opérations d'ordre.

La répartition par chapitres fonctionnels et par type d'AP est la suivante :

Ajustements BS 2020							
Chapitres fonctionnels	Libellés	Budget participatif	Investissement localisé	Plan	Projet	MVFI	Total
900	Services généraux	155 400,00		2 930 000,00	11 928 500,00		15 013 900,00
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			10 965 254,41	19 812 076,33		30 777 330,74
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		104 000,00	16 094 077,00	16 350 000,00		32 548 077,00
904	Santé et action sociale		196 000,00	4 746 000,00	490 890,22		5 432 890,22
905	Aménagement des territoires et habitat		425 280,10	65 601 602,00	4 350 000,00		70 376 882,10
906	Actions économique			8 800 000,00	64 830 000,00		73 630 000,00
907	Environnement			4 000 000,00			4 000 000,00
908	Transports		210 680,10	1 000 000,00	5 300 000,00		6 089 319,90
923	Dettes et autres opérations financières			11 379 035,00	12 553 000,00		23 932 035,00
925	Opérations patrimoniales					56 536 765,85	56 536 765,85
926	Transfert entre section					13 477 683,00	13 477 683,00
950	Dépenses imprévues			6 908 000,00			6 908 000,00
<b>Total</b>		<b>155 400,00</b>	<b>514 600,00</b>	<b>132 423 968,41</b>	<b>135 614 466,55</b>	<b>70 014 448,85</b>	<b>338 722 883,81</b>

## Opérations réelles (hors opérations neutralisées)

### Principales dépenses

ACTION ÉCONOMIQUE ..... 73,6 M€

47,5 M€ sont notamment inscrits pour le règlement des factures liées au marché passé avec Mediakiosk. Cette opération est équilibrée par des recettes perçues en section de fonctionnement.

24,8 M€ sont inscrits pour le financement du plan de soutien, dont 10 M€ pour le Fonds résilience, 6 M€ pour le plan tourisme, 6 M€ pour le dispositif « redémarrer autrement » et 2,8 M€ au titre des subventions pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... 59,8 M€

47 M€ sont notamment inscrits dans le cadre du plan de soutien en direction des acteurs économiques, associatifs et culturels et correspondent aux subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'exonération de six mois de loyers commerciaux pour les acteurs les plus fragiles.

3 M€ sont inscrits pour le financement d'études relatives aux travaux de voirie.

2,4 M€ sont consacrés aux dépenses d'investissements localisés, dont 2 M€ pour les aménagements de sécurité.

2 M€ sont inscrits pour permettre la création de voies réservées lors des Jeux Olympiques 2024.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... 32,6 M€

Les principaux postes d'augmentation sont les suivants :

13,8 M€ sont inscrits pour le financement des travaux dans les musées parisiens, dont 3,3 M€ concernant l'augmentation du coût de l'opération liée au Musée Carnavalet.

7,4 M€ sont inscrits dans le cadre des opérations de travaux sur les édifices culturels, dont 3 M€ pour l'Eglise Saint-Marie-Madeleine (8<sup>ème</sup> arrondissement).

4,7 M€ sont inscrits pour le financement des stades et gymnase, dont 4,2 M€ pour la réalisation de travaux liés à la convention d'occupation du domaine publique du stade Jean Bouin.

2,3 M€ sont consacrés au plan de soutien, dont 2 M€ liés au plan associations et 0,3 M€ plan culture.

En outre, 1 M€ sont inscrits pour répondre à l'appel d'offres de l'État concernant la réalisation de fouilles archéologiques à l'Hôtel Dieu.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE .....30,8 M€

Les travaux dans les cuisines des écoles et collèges se voient consacrer 6,9 M€.

Dans le cadre du plan de soutien, 5,5 M€ sont inscrits pour le versement d'aides exceptionnelles à la rentrée étudiante 2020.

Les travaux et l'entretien des collèges se voient consacrer 4,6 M€.

En outre, 2,5 M€ sont inscrits dans le cadre de la restauration de la façade de l'École spéciale d'architecture et 1,6 M€ pour le lancement des travaux de l'École Paradis.

DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES .....23,9 M€

12,6 M€ pour la réalisation de régularisations comptables dans le cadre de l'opération Paul Meurice (20<sup>ème</sup> arrondissement)

10,5 M€ sont inscrits pour le financement d'une mesure de soutien en fonds propres à la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy.

SERVICES GÉNÉRAUX ..... 15 M€

4,6 M€ sont notamment inscrits pour l'aménagement de locaux aux 94 - 108 rue des Poissonniers (18<sup>ème</sup> arrondissement).

3,2 M€ sont consacrés à la mise en conformité sécurité incendie des bâtiments des 2 et 4 rue Lobau (4<sup>ème</sup> arrondissement).

3 M€ sont inscrits pour l'acquisition d'équipement d'extrémité dans le cadre du déploiement du télétravail.

2,7 M€ sont inscrits dans le cadre du Schéma directeur des installations administratives.

DÉPENSES IMPRÉVUES ..... 6,9 M€

6,9 M€ sont inscrits au chapitre « dépenses imprévues ».

TRANSPORT ..... 6,1 M€

3 M€ sont notamment inscrits pour le lancement du projet d'évolution du Boulevard périphérique.

2,3 M€ sont consacrés à la modernisation des horodateurs.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI)..... 5,4 M€

2,6 M€ sont notamment inscrits en provisions pour la rénovation et l'entretien des équipements de petite enfance.

2 M€ sont inscrits pour le financement des travaux d'accessibilité dans les établissements scolaires

ENVIRONNEMENT .....4 M€

4 M€ sont inscrits dans le cadre du dispositif d'aide au développement de véhicules propres.

## Recettes

DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ..... 12,5 M€

12,5 M€ sont inscrits en vue de la perception de loyers capitalisés supplémentaires.

TAXES NON AFFECTÉES ..... 1,5 M€

1,5 M€ sont inscrits suite à l'augmentation de la prévision de recette de taxe d'aménagement.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ..... - 8,9 M€

Cette réduction correspond à l'actualisation de la recette de FCTVA, au regard des mandats émis sur l'exercice précédent.

## Situation des autorisations de programme en cours des opérations réelles

Concernant les opérations réelles, à l'issue de l'adoption du budget primitif 2020 au Conseil de Paris de décembre 2019, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 6 444,6 M€ en dépenses.

En prenant en compte les résultats du compte administratif le montant net cumulé des autorisations de programme reporté en 2020 est de 4 979 M€.

		Dépenses	
Stock brut des autorisations de programme au 31/12/2019		6 790 779 545,10	
CA 2019	AP terminés	- 180 726 895,80	-2,66%
	mandatements	- 1 631 040 934,82	-24,02%
<b>Stock net des autorisations de programme reporté</b>		<b>4 979 011 714,48</b>	

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme s'élèvera à 6 713,4 M€ en dépenses.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées		6 444 646 943,32	
	BS 2020	268 708 434,96	4,17%
<b>Autorisations de programme nettes cumulées</b>		<b>6 713 355 378,28</b>	

## Les crédits de paiement

En recettes et en dépenses, les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 833,1 M€.

En dépenses, les principaux mouvements sont les suivants :

- + 720,8 M€ de crédits réels correspondent à la reprise du résultat déficitaire 2019 de la section d'investissement ;
- + 79,6 M€ de crédits réels correspondent aux crédits nécessaires pour la mise en œuvre du plan de soutien adopté suite à la crise sanitaire 2020 ;
- + 32,8 M€ de crédits réels correspondent à la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses ;
- Des mouvements équilibrés de crédits entre chapitres fonctionnels et directions, visant à mettre en cohérence le budget avec les prévisions d'exécution.

En recettes, les principaux mouvements sont les suivants :

- + 753,5 M€ de crédits réels correspondent à l'affectation en investissement du résultat 2019 de la section de fonctionnement. Cette inscription permet de couvrir l'inscription du déficit 2019 et les restes à réaliser ;
- + 421,2 M€ de crédits réels correspondent à l'augmentation portée sur l'autorisation d'emprunt ;
- + 54,7 M€ de crédits d'ordre concernant des opérations équilibrées au sein de la section d'investissement ;
- - 44,1 M€ de crédits réels correspondent aux ajustements proposés par les directions opérationnelles (dont + 12,5 M€ de loyers capitalisés transférés en section de fonctionnement et - 49,2 M€ concernant les recettes de cessions) ;
- - 115,7 M€ de crédits réels correspondent à des opérations strictement compensées pour les écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme. En dépenses, ces réductions ont permis de financer l'inscription de crédits sur des postes n'impactant pas les ratios financiers (opérations d'ordre entre sections et opérations neutralisées) ainsi que les crédits liés aux marchés passés avec Mediakiosk ;
- - 236,5 M€ d'inscriptions budgétaires sans réalisation correspondent à la diminution de l'autofinancement volontaire ;

Chapitres fonctionnels	Libellés	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>		<b>880 601 045,60</b>	<b>1 179 767 660,08</b>
900	Services généraux	4 583 873,12	-
901	Sécurité	- 1 323 854,06	-
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	16 971 570,63	-
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	13 634 002,98	-
904	Santé et action sociale	- 1 937 317,18	-
905	Aménagement des territoires et habitat	49 280 369,05	-
906	Actions économique	73 729 215,77	-
907	Environnement	- 8 264 444,68	-
908	Transports	526 259,51	-
921	Taxes non affectées	-	1 500 000,00
922	Dotations et participations	-	744 631 045,60
923	Dettes et autres opérations financières	12 632 035,00	433 636 614,48
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	720 769 335,46	-
<b>Opérations neutralisées</b>		<b>- 115 714 448,85</b>	<b>- 115 714 448,85</b>
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	- 300 000,00	- 300 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	- 55 436 765,85	-
923	Dettes et autres opérations financières	- 59 977 683,00	- 55 436 765,85
954	Produit des cessions d'immobilisations	-	- 59 977 683,00
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>68 214 448,85</b>	<b>54 736 765,85</b>
925	Opérations patrimoniales	54 736 765,85	54 736 765,85
926	Transfert entre section	13 477 683,00	-
<b>Opérations budgétaires sans réalisation</b>		<b>-</b>	<b>- 285 688 931,48</b>
951	Virements de la section de fonctionnement	-	- 236 531 814,48
954	Produit des cessions d'immobilisations	-	- 49 157 117,00
<b>Total</b>		<b>833 101 045,60</b>	<b>833 101 045,60</b>

## Opérations réelles

### Mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 10 juillet 2020. Ces mouvements concernent des crédits de paiement de différentes fonctions.

Fonction		Total des mouvements intervenus entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 18 juin 2020
0	Services Généraux	- 2 931 000 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	+ 531 000 €
4	Santé et action sociale	+ 700 00 €
5	Aménagement des territoires et de l'habitat	+ 1 700 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0</b>

En fonction 0, le montant correspond aux virements réalisés à partir des crédits provisionnels votés à la Direction des Finances et des Achats.

En fonction 3, le montant correspond à :

- + 500 000 € pour la réalisation de travaux dans le centre sportif Elisabeth ;
- + 30 000 € pour les subventions d'équipement au titre de la jeunesse ;
- + 1 000€ pour la mise en sécurité d'ascenseurs.

En fonction 4, le montant correspond à :

- + 500 000 € pour la subvention santé ;
- + 200 000 € pour la réalisation de travaux d'accessibilité.

Fonction 5, le montant correspond à :

- + 900 000 € pour l'aménagement du square Alban Satragne ;
- + 800 000 € pour les dépenses de végétalisation de l'espace public.

### Dépenses

L'inscription de **833,1 M€** supplémentaires intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2019 pour une somme de **32,8 M€**. La ventilation des RAR par chapitres fonctionnels est la suivante :

Chapitres fonctionnels	Libellés	Montants
900	Services généraux	3 678 643,06
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14 583 864,85
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	11 353 992,98
904	Santé et action sociale	544 229,60
905	Aménagement des territoires et habitat	658 655,05
906	Actions économique	1 329 215,77
907	Environnement	86 849,32
908	Transports	526 259,51
<b>Total</b>		<b>32 761 710,14</b>

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées en 2019. Leur montant est constaté au compte administratif et réinscrit au budget supplémentaire.

<b>3<sup>ème</sup> partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>
---

À l'issue du vote du budget de fonctionnement pour 2020 lors du Conseil de Paris des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 sont établies à 8 830,7 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 45,8 M€. Le résultat 2019 de la section de fonctionnement y figure pour 194,9 M€.

Les mouvements sont les suivants :

En recettes :

- Recettes ventilées ..... - 94,8 M€
- Impositions directes ..... + 53,6 M€
- Autres impôts et taxes ..... - 134,4 M€
- Dotations et participations ..... + 13,0 M€
- Reprises sur amortissements et provisions ..... + 13,5 M€
- Excédent de fonctionnement reporté ..... + 194,9 M€

<b>+ 45,8 M€</b>
------------------

En dépenses :

- Dépenses ventilées dont 18,9 M€ au titre des RAR..... + 220,5 M€
- Péréquation et reversements fiscaux ..... + 61,3 M€
- Frais de fonctionnement des groupes d'élus..... + 0,5 M€
- Virement à la section d'investissement..... - 236,5 M€

<b>+ 45,8 M€</b>
------------------

<b>TITRE I - LES RECETTES</b>
-------------------------------

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Recettes		
	Budget primitif 2020	Variation BS 2020	Budget 2020 post BS
930 - Services généraux	196 205 113,27	- 18 523 150,00	177 681 963,27
9305 - Gestion des fonds européens	7 723 944,00		7 723 944,00
931- Sécurité	1 135 750,00		1 135 750,00
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	59 284 478,00	3 850 000,00	63 134 478,00
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	97 255 913,00	- 5 500 000,00	91 755 913,00
934 - Santé et action sociale	349 561 991,92	- 21 584 110,00	327 977 881,92
9343 - APA	14 500 000,00		14 500 000,00
9344 - RSA	261 800 000,00	-	261 800 000,00
935 - Aménagement des territoires et habitat	128 280 777,00	- 1 575 000,00	126 705 777,00
936 - Action économique	71 507 775,00	24 876 000,00	96 383 775,00
937 - Environnement	719 303 132,00	- 3 634 963,00	715 668 169,00
938 - Transports	443 922 258,34	- 72 730 000,00	371 192 258,34
<b>Total crédits ventilés</b>	<b>2 350 481 132,53</b>	<b>- 94 821 223,00</b>	<b>2 255 659 909,53</b>
940 - Impositions directes	4 193 333 654,18	53 625 577,55	4 246 959 231,73
941 - Autres impôts et taxes	1 913 749 088,50	- 134 372 727,00	1 779 376 361,50
942 - Dotations et participations	128 457 751,00	13 030 333,00	141 488 084,00
943 - Opérations financières	24 755 520,00	-	24 755 520,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-	-
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-	-
<b>Total crédits non ventilés</b>	<b>6 260 296 013,68</b>	<b>- 67 716 816,45</b>	<b>6 192 579 197,23</b>
<b>Total crédits réels</b>	<b>8 610 777 146,21</b>	<b>- 162 538 039,45</b>	<b>8 448 239 106,76</b>
946 - Transferts entre les sections	219 920 000,00	13 477 683,00	233 397 683,00
953 - Virement à la section d'investissement	-	-	-
<b>Total crédits d'ordre</b>	<b>219 920 000,00</b>	<b>13 477 683,00</b>	<b>233 397 683,00</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	194 905 859,34	194 905 859,34
<b>TOTAL</b>	<b>8 830 697 146,21</b>	<b>45 845 502,89</b>	<b>8 876 542 649,10</b>

L'inscription de **45,8 M€** proposée au budget supplémentaire de 2020 résulte des mouvements suivants :

- **-162,6 M€ de crédits réels** se décomposant en :
  - - 94,8 M€ de recettes ventilées par fonction ;
  - + 53,6 M€ de recettes d'impositions directes ;
  - - 134,4 M€ d'autres impôts et taxes ;
  - + 13 M€ de dotations et participations.

S'agissant de crédits réels, ces quatre inscriptions sont détaillées dans la première partie de l'exposé des motifs.

- **13,5 M€ de crédits d'ordre** correspondant à 12,5 M€ de loyers capitalisés supplémentaires et 1 M€ de reprise sur amortissements ;
- **194,9 M€ d'excédent de fonctionnement reporté.**

Le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2019 s'élève à **948,4 M€**. L'affectation à la section d'investissement a été délibérée pour **753,5 M€**. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2019 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de **194,9 M€**.

<b>TITRE II - LES DEPENSES</b>
--------------------------------

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses				
	Budget primitif 2020	Variation BS 2020			Budget 2020 post BS
		BS hors restes à réaliser	Restes à réaliser de 2019	Variation BS totale	
930 - Services généraux	803 705 789,56	21 171 158,25	5 726 367,71	26 897 525,96	830 603 315,52
9305 - Gestion des fonds européens	1 140 305,00	100 870,00	150,00	101 020,00	1 241 325,00
931- Sécurité	397 813 275,00	2 127 722,00	1 900 518,88	4 028 240,88	401 841 515,88
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	727 317 637,00	11 357 852,00	2 330 297,70	13 688 149,70	741 005 786,70
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	571 053 282,00	23 106 540,00	1 243 141,37	24 349 681,37	595 402 963,37
934 - Santé et action sociale	1 700 435 173,67	75 843 959,00	1 493 644,61	77 337 603,61	1 777 772 777,28
9343 - APA	132 696 241,00	305 351,00	2 984,84	308 335,84	133 004 576,84
9344 - RSA	411 126 915,00	26 245 725,00	351 480,36	26 597 205,36	437 724 120,36
935 - Aménagement des territoires et habitat	252 317 154,00	1 596 086,38	1 445 622,68	3 041 709,06	255 358 863,06
936 - Action économique	46 681 676,00	16 625 791,00	271 616,42	16 897 407,42	63 579 083,42
937 - Environnement	664 899 215,00	7 671 964,00	1 079 110,72	8 751 074,72	673 650 289,72
938 - Transports	623 612 497,65	15 460 244,00	3 095 953,45	18 556 197,45	642 168 695,10
<b>Total crédits ventilés</b>	<b>6 332 799 160,88</b>	<b>201 613 262,63</b>	<b>18 940 888,74</b>	<b>220 554 151,37</b>	<b>6 553 353 312,25</b>
940 - Impositions directes	1 341 888 985,00	- 2 350 317,00	-	- 2 350 317,00	1 339 538 668,00
941 - Autres impôts et taxes	190 087 786,00	63 665 042,00	-	63 665 042,00	253 752 828,00
942 - Dotations et participations	19 757 047,00	-	-	-	19 757 047,00
943 - Opérations financières	145 409 172,00	-	-	-	145 409 172,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	4 080 699,00	508 441,00	-	508 441,00	4 589 140,00
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-	-	-	-
<b>Total crédits non ventilés</b>	<b>1 701 223 689,00</b>	<b>61 823 166,00</b>	<b>-</b>	<b>61 823 166,00</b>	<b>1 763 046 855,00</b>
<b>Total crédits réels</b>	<b>8 034 022 849,88</b>	<b>263 436 428,63</b>	<b>18 940 888,74</b>	<b>282 377 317,37</b>	<b>8 316 400 167,25</b>
946 - Transferts entre les sections	545 910 000,00	-	-	-	545 910 000,00
953 - Virement à la section d'investissement	250 764 296,33	- 236 531 814,48	-	- 236 531 814,48	14 232 481,85
<b>Total crédits d'ordre</b>	<b>796 674 296,33</b>	<b>- 236 531 814,48</b>	<b>-</b>	<b>- 236 531 814,48</b>	<b>560 142 481,85</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 830 697 146,21</b>	<b>26 904 614,15</b>	<b>18 940 888,74</b>	<b>45 845 502,89</b>	<b>8 876 542 649,10</b>

L'inscription de **45,8 M€** proposée au budget supplémentaire de 2020 résulte des mouvements suivants :

- **282,3 M€ de crédits réels** se décomposant en :
  - + 220,5 M€ de dépenses ventilées par fonction, dont 18,9 M€ au titre des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2019 ;
  - + 61,3 M€ de dépenses de péréquation et de reversements fiscaux ;
  - + 0,5 M€ de frais de fonctionnement des groupes d'élus.

S'agissant de crédits réels, ces trois inscriptions sont détaillées dans la première partie de l'exposé des motifs.

- **-236,5 M€ d'autofinancement volontaire**, conséquence de l'affectation de la reprise du résultat de fonctionnement au financement de dépenses nouvelles et de moindres recettes de fonctionnement dans le cadre de l'épidémie du Covid-19.

## **B. Responsabilité du Supplément au Document d'information**

### **Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément**

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, je déclare que les informations contenues dans le présent Supplément au Document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 24 juillet 2020

**VILLE DE PARIS**

**Direction des Finances et des Achats**

**7, Avenue de la Porte d'Ivry,**

**75013 Paris.**

**Téléphone :**

**33 (0)1 42 76 34 55**

**33 (0)1 42 76 34 57**

Représentée par : Hervé Amblard

Responsable de la Gestion Financière, pour la Maire de Paris et par délégation